



AfricaRice
Rice science at the service of Africa
La science rizicole au service de l'Afrique



Global Rice
Science
Partnership

Rapport de la 8^e Réunion biennale du Comité des experts
nationaux (NEC VIII)
Grand-Bassam et Abidjan, Côte d'Ivoire
30 – 31 juillet 2012



Établissement des pôles de développement du secteur rizicole

**Partenariat entre le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) et les
Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) des États membres**

Rapport N°8 de la Réunion biennale du Comité des experts nationaux et
du Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)

Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)

Le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) est une organisation de recherche panafricaine leader oeuvrant pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte de la sécurité alimentaire en Afrique par des activités de recherche, développement et partenariat. Il est l'un des 15 centres internationaux de recherche agricole soutenus par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). C'est aussi une association de recherche intergouvernementale composée de pays membres africains.

Le Centre a été créé en 1971 par 11 États africains. À ce jour, il compte 25 pays membres couvrant les régions de l'Afrique de l'Ouest, du Centre, de l'Est et du Nord, notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, Le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo.

Le siège temporaire d'AfricaRice se trouve à Cotonou, Bénin et une partie du personnel de recherche est également basée au Sénégal, au Nigeria, en Tanzanie et en Côte d'Ivoire. Certains membres du personnel de recherche sont aussi basé au Liberia et en Sierra Leone.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site www.AfricaRice.org

Siège temporaire et Centre de recherche

Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)

01 BP 2031, Cotonou, Bénin

Tél. : (229) 64 18 13 13 ; Fax : (229) 64 22 78 09

Courriel : AfricaRice@cgiar.org

Station de recherche du Sahel

AfricaRice, B.P. 96,
Saint-Louis,
Sénégal

Tél. : (221) 962 6493

(221) 962 6441

Fax : (221) 962 6491

Courriel : AfricaRice-sahel@cgiar.org

Station de recherche du Nigeria

c/o International Institute of
Tropical Agriculture (IITA)
Oyo Road, PMB 5320
Ibadan
Nigeria

Tél. : (234-2) 241 2626

Fax : (234-2) 241 2221

Courriel : f.nwilene@cgiar.org

Station de recherche de Tanzanie

c/o Mikochei B/Kawe
PO Box 33581
Dar es Salaam,
Tanzanie

Tél. : (255) 222 780 768

(255) 744 788 495

Fax : (255) 222 780 768

Courriel : p.kiepe@cgiar.org

Station de recherche de Bouaké

01 BP 2551 Bouaké 01,
Côte d'Ivoire

Tél. : (225) 31 63 25 78

Fax : (225) 20 22 01 33

Courriel : a.beye@cgiar.org

Bureau de Côte d'Ivoire

01 BP 4029, Abidjan 01,
Côte d'Ivoire

Tél. : (225) 20 22 01 10

Fax : (225) 20 22 01 33

Courriel : a.beye@cgiar.org



AfricaRice
Rice science at the service of Africa
La science rizicole au service de l'Afrique



Global Rice
Science
Partnership

Rapport de la 8^e Réunion biennale du Comité des experts
nationaux (NEC VIII)
Grand-Bassam et Abidjan, Côte d'Ivoire
30 – 31 juillet 2012

Établissement des pôles de développement du secteur rizicole

**Partenariat entre le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) et les
Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) des États membres**

Rapport N°8 de la Réunion biennale du Comité des experts nationaux et
du Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)

© Copyright Centre du riz pour Afrique (AfricaRice) 2014.

AfricaRice exhorte les lecteurs à faire un bon usage de cet ouvrage. Une citation correcte est requise.

Citation :

Rapport de la 8^e réunion biennale du Comité des experts nationaux (CEN VIII).
30 – 31 juillet 2012, Grand-Bassam et Abidjan, Côte d’Ivoire : Centre du riz pour l’Afrique (AfricaRice). 93 pp.

Centre du riz pour l’Afrique (AfricaRice)
BP 2031, Cotonou
Bénin

Tél. : 64 18 13 13
Fax : 64 22 78 09

Courriel : AfricaRice@cgiar.org

Site Internet : www.AfricaRice.org

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Synthèse des principaux exposés et discussions.....	1
2.1 Cérémonie d'ouverture	1
2.2. Adoption de l'ordre du jour et élection des rapporteurs	3
2.3 Points saillants des activités menées par AfricaRice depuis le dernier Conseil des ministres	3
2.4. État de la mise en œuvre des recommandations de la 7 ^e réunion du CEN	6
2.5 Mise en œuvre du plan stratégique 2011–2020	6
2.6 Politique sur la gestion des biens intellectuels (BI).....	7
2.7 Groupe d'action sélection et amélioration variétale du riz et nouveau protocole PVS pour accélérer l'homologation des variétés de riz.....	8
2.8 Station du Sahel et centre régional de formation de Saint-Louis.....	8
2.9 Faisabilité du retour d'AfricaRice en Côte d'Ivoire	9
3. Visite du Centre national de recherche agricole (CNRA), Côte d'Ivoire	10
4. Recommandations et motions.....	10
5. Cérémonie de clôture.....	15
Annexe I : Ordre du jour et programme de travail	16
Annexe II : Points saillants des principales activités	18
Annexe III : État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du 7 ^e CEN.....	25
Annexe IV : Politique sur la gestion des biens intellectuels	32
Annexe V : Mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020	38
Annexe VI : Groupe d'action sélection et amélioration variétale du riz et nouveau protocole PVS	49
Annexe VII : Station du Sahel et Centre régional de formation de St.-Louis	70
Annexe VIII : Faisabilité du retour d'AfricaRice en Côte d'Ivoire	75
Annexe IX : Allocutions d'ouverture	80
Annexe X : Liste des participants.....	86

1. Introduction

La 8^e réunion du Comité des experts nationaux d’AfricaRice (CEN VIII) s’est tenue du 30 au 31 juillet 2012 à Grand-Bassam et à Abidjan, Côte d’Ivoire. Y ont pris part les Directeurs généraux des Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) ou leurs représentants, des pays membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Congo, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, RCA, RDC, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo. Les pays ci-après n’ont pas été représentés : l’Égypte et la Gambie. Ont également pris part à cette rencontre, le Directeur exécutif du Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricole (CORAF/WECARD), les représentants des riziculteurs et rizicultrices du Mali et du Sénégal en tant qu’observateurs.

Les docteurs Eugene Terry et Habib Ly, respectivement ancien Directeur général d’AfricaRice et ancien Directeur général de l’ISRA, ont participé aux travaux en tant qu’invité d’honneur et consultant rapporteur respectivement.

2. Synthèse des principaux exposés et discussions

2.1. Cérémonie d’ouverture

Le Professeur Abouatier, Directrice de Cabinet de son S. E. Monsieur Ibrahima Cissé ministre de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation Technologique, a ouvert la 8^e session du CEN d’AfricaRice, qui s’est tenue à l’hotel N’sa à Grand-Bassam, au nom du ministre empêché, après les allocutions de bienvenue du Président du Comité des experts nationaux d’AfricaRice le Dr Ibet Issa Outhman, Directeur général de l’ITRAD du Tchad et président du CEN et du Directeur général d’AfricaRice Dr Papa Abdoulaye Seck.

Le Président du CEN a, dans son allocution de bienvenue, fait remarquer que le CEN est un cadre adéquat d’élaboration et d’examen des stratégies à mettre en place pour le renforcement de notre association qu’est AfricaRice, et le développement de la riziculture en Afrique. Il a souhaité « *Akwaba* » à la réunion à ses collègues DG, selon la tradition ivoirienne et a salué la tenue de la réunion dans le beau pays qu’est la Côte d’Ivoire après plusieurs années d’absence.

Le Directeur général d’AfricaRice a dans son discours de bienvenue, salué la tenue de cette réunion en Côte d’Ivoire, une première, car le CEN a toujours tenu ses réunions à Cotonou, et ces dernières années cette réunion y est tenue pour montrer que la paix et la tranquillité sont de retour dans le pays. Il a remercié tous les participants pour avoir fait le déplacement à Grand-Bassam, particulièrement les pionniers de la recherche agricole présents à cette session que sont Dr Eugène Terry, Dr Habib Ly et Dr Sitapha Diatta.

Dr Seck a souligné la nécessité d’instaurer un dialogue franc et de mener des analyses concertées au sein du CEN pour aboutir à des recommandations réalistes et réalisables. Il a souligné les progrès accomplis par AfricaRice en matière d’obtention de résultats, salués par la communauté scientifique internationale.

Le Directeur général a fait remarquer que ces acquis ne sont qu’une étape, et que la finalité de la recherche est « le bien-être de l’Homme ». Pour ce faire, Dr Seck a lancé des appels pour l’optimisation des performances de la riziculture en Afrique. Dans cette optique, le chercheur se doit de s’impliquer dans les activités de développement. Il doit être, a-t-il ajouté, « architecte et bâtisseur de la civilisation rizicole » et le moteur de l’émergence de « systèmes d’innovation » et d’une recherche de qualité, et doit avoir l’obligation de résultats utiles et utilisables, pour la recherche et les chercheurs.

Le professeur Aboutier, au nom de Son Excellence le ministre de la Recherche scientifique dans son allocution d’ouverture a d’abord souhaité la bienvenue aux participants à cette 8^e réunion du CEN, avant de se féliciter de la tenue de cette réunion des DG des SNRA en terre ivoirienne. Elle a souligné que les autorités ivoiriennes souhaitent un retour dans les meilleurs délais d’AfricaRice en Côte d’Ivoire. La Directrice de Cabinet a poursuivi son allocution en faisant remarquer que plusieurs conditions préalables à ce retour, présentées sous la forme de doléances, sont en cours de traitement et portent sur : i) la mise à disposition d’infrastructures pouvant contenir une centaine de bureaux, des salles de réunions de grande capacité, un parking pour 50 véhicules, ii) la réhabilitation des laboratoires et infrastructures de la station de M’bé, iii) l’identification d’une cinquantaine de logements pour le personnel et iv) la prise en charge des frais de retour en Côte d’Ivoire, et v) une relecture de l’accord de siège est souhaitée.

Madame la Directrice de cabinet a souligné le renouveau de la recherche scientifique et de l’innovation technologique en cours en Côte d’Ivoire. Ainsi, une

loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche Scientifique est en passe d'être votée. Les grands domaines de la recherche sont organisés en huit pôles de compétence appelés à fédérer les compétences humaines et techniques, les énergies et les moyens financiers pour un développement approprié et durable qui permet d'atteindre dans le moyen terme les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Madame la Directrice a terminé ses propos en exprimant toute la reconnaissance du gouvernement ivoirien, avec à sa tête, Son Excellence, le Président Alassane Ouattara, pour toutes les actions et décisions prises en faveur du retour à son siège de notre institution commune en Côte d'Ivoire et en déclarant ouverte la 8^e Biennale du Comité des experts nationaux d'AfricaRice.

2.2. Adoption de l'ordre du jour et élection des rapporteurs

L'ordre du jour proposé a été adopté avec quelques amendements mineurs.

Dr Bino Teme et Dr David Arodokoun, respectivement Directeur général de l'IER du Mali et Directeur général de l'INRAB du Bénin ont été élus comme rapporteurs.

2.3. Points saillants des activités menées par AfricaRice depuis le dernier Conseil des ministres

Le Directeur général a personnellement félicité et encouragé et au nom des SNRA Dr Harold Roy-Macauley qui vient d'être nommé Secrétaire exécutif du CORAF/WECARD et Dr Ibet Outhman Issa, nouveau Directeur général de l'Institut tchadien de recherche agronomique (ITRAD), tous deux prenant part à la réunion du CEN pour la première fois.

Le Directeur général a présenté les grandes lignes des activités menées par AfricaRice sur une période de 10 mois, d'octobre 2011 à juillet 2012. Le DG a souligné que tous les projets d'AfricaRice en cours sont exécutés à 100 % avec les SNRA, alors que ce taux était seulement de 30,4 %. Il sera complété par la suite, par les exposés plus détaillés du Directeur général de la Recherche, et des autres agents d'AfricaRice.

Les points essentiels suivants soulignés par le DG ont été retenus :

- i. L'approbation du plan stratégique 2011–2020 d'AfricaRice par le Conseil d'administration et le Conseil des ministres. Ce plan met un accent particulier sur la contribution de la recherche pour atteindre l'autosuffisance en riz en Afrique d'ici 2020
- ii. Le démarrage des activités en Afrique du Partenariat mondial de la science rizicole. Le DG a mis un accent particulier sur les dix conditions devant sous tendre selon lui le succès du GRISP
- iii. Le démarrage des groupes d'action agronomie, post-récolte/valorisation et genre
- iv. Le lancement dans les pays membres des pôles de développement du secteur rizicole (zones géographiques où les produits et les services de la recherche, et les innovations locales sont intégrés le long de la chaîne de valeur du riz pour réaliser les résultats de développement et faire de l'impact).
- v. La formation et le renforcement des capacités. Un total de 121 agents a été formé ou est en cours de formation, dont 48, 51 et 22 aux niveaux Ph D, masters et licence respectivement.

L'octroi des bourses de GRiSP (GRiSS) a débuté en 2011 : 9 bourses sont allouées sur une base compétitive et il est envisagé d'octroyer 15 voire 18 bourses par an.

La participation de tous les acteurs de la chaîne de valeur du riz à 23 ateliers avec un total de 343 participants. Les groupes d'actions et les plateformes « pôles » concourent aussi au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur du riz.

La construction d'un Centre régional de formation de Saint-Louis qui sera opérationnel en 2013. L'UEMOA a fait du Centre de formation un centre d'excellence et a accordé un premier financement de 580 000 USD pour appuyer son fonctionnement.

- vi. les projets – AfricaRice est impliqué dans plusieurs nouveaux projets qui sont récemment devenu effectifs : a) le projet multinational SARD-SC de la BAD ; b) le programme RISING Afrique de l'USAID ; c) l'implication d'AfricaRice dans la phase 2 des projets rizicoles de la Fondation Bill et Melinda Gates pour l'Asie et l'Afrique ; d) le démarrage du projet

financé par l'ACDI sur les politiques rizicoles et la valorisation impliquant plusieurs pays ; e) la collaboration avec le Programme de productivité agricole d'Afrique de l'Ouest (PPAAO) de la Banque mondiale (Sierra Leone, Liberia, Mali),

- vii. La visibilité d'AfricaRice. Plusieurs activités ont permis de booster la visibilité du Centre, notamment : a) la célébration du 40^e anniversaire d'AfricaRice qui a eu lieu en septembre 2011 juste après la 28^e session ordinaire du Conseil des ministres tenue à Banjul, en Gambie ; b) l'organisation de la journée Bénin-AfricaRice en février 2012 où les activités conjointes de recherche pour le développement entre l'Institut national de recherche agricole du Bénin (INRAB) et AfricaRice ont été discutées en détail ; c) l'accueil de 211 visiteurs et la diffusion de 720 articles de presse sur AfricaRice dans la presse nationale et internationale sur la même période. Les visites du siège par plusieurs personnalités dont : le Président du Conseil d'administration et du Directeur général du Consortium du CGIAR à qui le DG d'AfricaRice a présenté sa vision pour une réussite du Consortium en Afrique, les ambassadeurs du Ghana et de la France ; d) la facilitation de l'approbation par le Bénin (qui a été le premier pays à le faire) du Consortium du CGIAR, en tant qu'organisme international ce qui a contribué à faciliter la ratification du consortium du CGIAR comme organisation internationale basée à Montpellier en France ; e) l'opérationnalisation du protocole d'accord avec l'Union africaine.
- viii. Le retour du siège d'AfricaRice en Côte d'Ivoire. En 2010, mandat a été donné au DG d'AfricaRice d'entamer les négociations avec les autorités ivoiriennes relatives aux conditions du retour du siège en Côte d'Ivoire. Ces négociations ont donné lieu à l'allocation d'un bâtiment pour le siège à Abidjan par le gouvernement de Côte d'Ivoire et l'engagement de fournir un appui financier en vue de la réhabilitation de la station de M'bé.
- ix. La mobilisation des ressources financières. Le budget a doublé en trois ans et va tripler d'ici 2013. Toutes ces ressources nouvelles et l'augmentation du nombre de pays membres d'AfricaRice (passé de 11 à 17 puis 24 aujourd'hui) devront être gérées au mieux. De plus, 5 pays sont en instance d'adhésion et 11 pays non membres bénéficient des activités d'AfricaRice.

Synthèse des discussions

Les intervenants ont félicité AfricaRice pour les activités ainsi menées et son ouverture à de nouveaux membres et partenariats. La notion de chercheur architecte et bâtisseur a été appréciée dans le sens de faire de la recherche agricole un vrai outil de développement. Il a été noté aussi le rôle important des Groupes d'action dans l'encadrement des jeunes chercheurs, de plus le programme de chercheurs post-doctorat a été reconnu.

Les conditions du retour en Côte d'Ivoire du siège d'AfricaRice ont été largement discutées. Tous les éléments pertinents justifiant le choix d'Abidjan pour abriter le siège, et M'bé restant une station régionale ont été apportés par le DG à la satisfaction du Comité des experts nationaux.

2.4 État de la mise en œuvre des recommandations de la 7^e réunion du CEN

Le point de la mise en œuvre des recommandations de la 7^e réunion du CEN a été effectué par Dr Samuel Bruce-Oliver, Conseiller du DG d'AfricaRice. Toutes les 12 recommandations formulées par la 7^e réunion du CEN ont été mises en œuvre. Les intervenants ont félicité AfricaRice pour le bon niveau de mise en œuvre des recommandations. Cependant, au niveau de la recommandation 3, il a été suggéré de parler du renforcement la recherche agricole pour le développement et non de la recherche et du développement.

2.5 Mise en œuvre du plan stratégique 2011–2020

Le Directeur général adjoint, Directeur de la recherche d'AfricaRice, Dr Marco Wopereis, a présenté le plan stratégique et mis l'accent dans sa présentation, sur l'évolution de la production rizicole en Afrique et dans le monde, et a fait ressortir les écarts à combler par rapport aux besoins avec et sans la contribution de la recherche. Les activités de recherche prévues dans le plan contribueront à réduire de 67 % les importations de riz en Afrique à l'horizon 2020. Cela devra induire une augmentation du taux d'autosuffisance en riz au niveau du continent en passant du niveau actuel de 60 % à au moins 87 % en 2020. Subséquemment, la mise en œuvre de ce plan contribuera à la réduction de la pauvreté en milieu rural et urbain, à la réduction de la malnutrition et à la gestion durable des ressources naturelles.

Le plan prévoit également le renforcement des capacités de la recherche agricole en Afrique. Il est prévu, en effet, la formation de jeunes chercheurs à raison de 30 bourses doctorales et de masters par an.

Le plan stratégique met aussi l'accent sur le partenariat entre l'ensemble des institutions nationales et internationales de recherche agricole, le secteur privé, la société civile, les ONG, les décideurs politiques et les institutions financières.

Synthèse des discussions

Les intervenants ont demandé des clarifications, notamment sur les critères de sélections des pôles rizicoles. Les participants ont fait remarquer la faible prise en compte de la dimension mécanisation et des difficultés de mise en œuvre de la notion de pôle de développement rizicole. Il a été retenu que les SNRA sont responsables du choix des sites d'implantations des pôles et de leur bon fonctionnement même s'il est reconnu la nécessité de les assister.

2.6 Politique sur la gestion des biens intellectuels (BI)

Selon Dr Takashi Kumashiro, la politique de gestion des bien intellectuels d'AfricaRice a pour objectif de fournir un ensemble de principes clairs et transparents sur la propriété intellectuelle qu'appliquera AfricaRice dans toutes ses activités de recherche et de développement.

Cette politique sur la gestion des BI reste conforme à celle du Consortium du CGIAR qui est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011.

Plusieurs considérations ont été prises en compte pour l'adoption par AfricaRice de la politique de gestion des biens intellectuels (BI) :

- a) le caractère d'organisation de recherche panafricaine d'AfricaRice ;
- b) le statut d'Association de recherche intergouvernementale autonome ;
- c) son partenariat avec une gamme variée d'acteurs y compris les producteurs ;
- d) la nécessité du respect des obligations du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation ; et
- e) la prise en compte de la politique du consortium sur la gestion des biens intellectuels (BI).

Dr Kumashiro a expliqué la différence entre biens intellectuels (BI) et le droit de propriété intellectuelle (DPI). Il a poursuivi en annonçant les principes de la gestion de la propriété intellectuelle.

Synthèse des discussions

Des questions ont été posées par les intervenants, notamment sur le processus d'obtention du droit de propriété.

2.7 Groupe d'action sélection et amélioration variétale du riz et nouveau protocole PVS pour accélérer l'homologation des variétés de riz

Le Dr Moussa Sié, Sélectionneur-riz principal à AfricaRice, a fait l'historique du partenariat entre AfricaRice et les systèmes nationaux qui a abouti au rétablissement des Groupes d'actions (GA) après une interruption. Il a défini les objectifs et le mode d'action du Groupe d'action sélection et amélioration variétale du riz en Afrique, qui a été le premier groupe créé.

Il a ensuite mis en exergue l'approche de sélection participative des variétés (PVS) qui met l'accent sur les critères de choix des variétés des producteurs. Ainsi, la mise sur le marché des variétés est l'œuvre de l'action combinée des sélectionneurs et des producteurs, contrairement à la méthode classique qui n'implique les producteurs qu'à la fin du processus de sélection, avec pour conséquence le rejet ou la faible adoption de ces variétés. Il a abordé la question de l'implication des sélectionneurs des SNRA pour une bonne appropriation du processus et la nécessité de la formation des jeunes chercheurs sélectionneurs pour suppléer à la rareté actuelle des chercheurs seniors de cette spécialité.

2.8 Station du Sahel et centre régional de formation de Saint-Louis

Dr Vincent Bado, représentant régional de la station du Sahel d'AfricaRice, a d'abord présenté la Station du Sahel qui a connu de profondes mutations au cours de ces dernières années. En effet, les efforts déployés par la Direction générale d'AfricaRice ont permis de mettre à niveau le plateau technique des laboratoires de la station et de réhabiliter l'ensemble des infrastructures. Plusieurs projets sont installés et le nombre de chercheurs est passé de 3 à 11 entre 2006 et maintenant.

Dr Bado a en outre donné l'état d'avancement de la construction du Centre de formation et d'accueil sur la riziculture de Boudioux à Saint-Louis. Ce centre répond à la nécessité du renforcement des capacités des professionnels de la riziculture pour le développement et le transfert des technologies sur le continent. Il a justifié la nécessité de la création du centre de formation en

se fondant à la fois sur : i) la réponse aux recommandations du 2^e Congrès du riz en Afrique d'un plan Marshall pour le renforcement des capacités, et ii) sur la base de la forte demande de formation et sur les pratiques courantes à AfricaRice de location d'hôtels qui n'ont pas les conditions requises pour un bon déroulement de la formation.

Ce projet de centre de formation s'inscrit dans une vision de décentralisation optimale des activités de recherche et de formation, et de renforcement des stations régionales.

Synthèse des discussions

Le CEN a salué les transformations intervenues sur la station régionale de Saint-Louis et la création du centre de formation régional. Ils ont en outre félicité les responsables d' AfricaRice, ainsi que le chef de la station du Sahel et tout le personnel de la station pour les efforts consentis pour moderniser la station et établir le centre de formation. Toutefois, il a été demandé aux responsables du centre de le rendre accessible à tous les professionnels du secteur rizicole en Afrique.

2.9 Faisabilité du retour d' AfricaRice en Côte d'Ivoire

Dr Amadou Bèye, représentant d' AfricaRice en Côte d'Ivoire, a présenté l'état actuel des infrastructures et équipements de la station de M'bé qui sont restés intacts et en bon état de fonctionnement. Depuis la délocalisation temporaire du siège d' AfricaRice au Bénin en 2005, cette station a continué d'assurer la production des semences de riz pour les producteurs.

Monsieur Bèye a en outre donné un aperçu des conditions de vie à Abidjan, Yamousoukro et à Bouaké et de la situation en ce qui concerne la fonctionnalité des services socio-sanitaires, des universités et des écoles en Côte d'Ivoire. Il en ressort que la plupart des structures sont fonctionnelles. AfricaRice a soumis plusieurs demandes au gouvernement ivoirien en ce qui concerne la facilitation du retour du siège d' AfricaRice en Côte d'Ivoire.

Synthèse des discussions

Les participants ont remercié les autorités ivoiriennes pour le maintien en l'état de la station de M'bé intact et en parfaite condition. Ils ont en outre demandé à AfricaRice de poursuivre les négociations pour un retour rapide en Côte d'Ivoire.

3. Visite du Centre national de recherche agricole (CNRA), Côte d'Ivoire

Les participants à la 8^e session du CEN ont effectué, au cours de leur présence à Abidjan, une visite au siège du Centre national de recherche agricole (CNRA) à Adiopodoumé pour permettre aux DG de prendre connaissance des opérations du SNRA ivoirien. Les participants ont été accueillis au siège du CNRA par le président du Conseil d'administration, le Directeur général et les agents du CNRA. Cette visite s'est déroulée en plusieurs séquences : présentation en salle du CNRA et de ses activités, visite des stands et du laboratoire de biotechnologie.

L'essentiel à retenir est que le CNRA compte environ 1 800 agents, dont 100 chercheurs. Son budget actuel est de 27 millions de dollars US constitué des contributions de l'État à hauteur de 20 %, de celles des privés à 20 % et des ressources propres à 60 %.

4. Recommandations et motions

Le CEN suite aux exposés et discussions a formulé 8 recommandations et 4 motions.

4.1. Recommandations

Recommandation 1 : Réhabilitation de la station du Sahel

Le CEN a pris connaissance des investissements importants réalisés pour la modernisation de la Station du Sahel à Saint-Louis, en la dotant d'infrastructures, d'équipements et d'une masse critique de chercheurs qui exécutent des projets de recherche de qualité.

Le CEN félicite le management d'AfricaRice pour la réhabilitation de la Station du Sahel d'AfricaRice à Saint-Louis et lui recommande de maintenir et de consolider ces réalisations qui font de cette station, un outil spécifique de recherche pour le développement.

Recommandation 2 : Établissement du Centre régional de formation de Saint-Louis

Compte tenu de l'importance de la formation et du renforcement des capacités d'une part, et de la nécessité de rationaliser et rendre plus efficace son action dans ce domaine prioritaire d'autre part, AfricaRice a pris une initiative majeure en décidant de créer un centre de formation sur le riz situé à Boudioux dans la banlieue nord de Saint-Louis.

Le CEN félicite AfricaRice pour avoir obtenu le financement de l'UEMOA pour le Centre de formation et pour la désignation de la Station du Sahel comme un Centre d'Excellence de recherche et de formation de l'UEMOA.

Le CEN encourage et recommande à AfricaRice en liaison avec les SNRA de :

- i. Mettre en place des programmes attractifs et de voir les possibilités d'ouverture du centre à des enseignants extérieurs ou à des organisations non gouvernementales ou privées désireuses de tenir des réunions ou des ateliers de formation dans le centre ;
- ii. Trouver les moyens additionnels nécessaires pour une rapide ouverture et un fonctionnement optimal du Centre ;
- iii. Maintenir le caractère d'Excellence du Centre.

Recommandation 3 : Retour du Siège en Côte d'Ivoire

Le CEN a pris connaissance des actions entreprises en interne par le DG d'AfricaRice et avec les autorités ivoiriennes pour le retour dans les meilleures conditions d'AfricaRice en Côte d'Ivoire, avec le siège à Abidjan.

Le CEN félicite et encourage le DG d'AfricaRice pour les négociations en cours. Il lui recommande de poursuivre les négociations et démarches jusqu'à l'obtention de résultats pertinents. Une feuille de route pour le retour opportun du siège en Côte d'Ivoire sera dressée après les préalables suivants :

- i. Exploitation des conclusions des études commandées portant sur les conditions de retour ;
- ii. Concrétisation des engagements des autorités ivoiriennes
- iii. Délibération du CA d'AfricaRice
- iv. Décision finale du CM d'AfricaRice sur les recommandations du CA.

Le CEN se réjouit de la détermination du DG d’AfricaRice à faire tout le nécessaire pour le retour du siège en Côte d’Ivoire et obtenir le soutien de ses partenaires dans ce sens.

Recommandation 4 : Mise en œuvre des pôles de développement du secteur rizicole

Le CEN reconnaît :

- i. que l’organisation, l’harmonisation et la synergie des pôles doivent être clarifiés pour avoir des impacts significatifs des technologies générées par la recherche,
- ii. que ces pôles seront établis et gérés par les SNRA sur la base des critères objectifs de résultats, enfin
- iii. que le bon fonctionnement des pôles nécessitera des facilitations et une organisation participative solides.

Le CEN recommande aux SNRA d’implanter eux-mêmes des pôles avec l’appui d’AfricaRice, dans leurs pays respectifs en se basant sur des critères qui garantiront leur succès.

Recommandation 5 : Sur la mise en œuvre des Groupes d’actions (GA)

Les Groupes d’action sont des mécanismes qui permettent de mettre en commun les moyens et de partager les résultats sur certains thèmes. Depuis 2011, le GA sur la sélection et l’amélioration variétale est entré en fonction, tandis que les GA agronomie, post- récolte/valorisation et genre sont installés. La mécanisation est prise en compte dans les Groupes d’action post-récolte/valorisation et agronomie.

Le CEN félicite AfricaRice et les SNRA pour la réinstallation de quatre GA depuis le 2^e Congrès du riz en Afrique tenu à Bamako en 2010 et recommande à AfricaRice de :

- i. De continuer à accorder les ressources pour le fonctionnement et la mise en œuvre des activités des Groupes d’action ;
- ii. D’étudier en liaison avec les SNRA, les mécanismes et modalités pour la création rapide d’un groupe d’action sur la mécanisation.

Recommandation 6 : Sur l'allocation de bourses du GRiSP aux étudiants des SNRA

La formation des jeunes et le renforcement des capacités sont une première priorité pour les SNRA. Dans le cadre du GRiSP, 9 bourses sont offertes à des jeunes des SNRA avec des perspectives d'augmentation du nombre de bourses.

Le CEN félicite et encourage AfricaRice à persévérer dans ses efforts pour augmenter le plus possible le nombre de bourses de formation offertes, au vu des énormes besoins de formation.

Recommandation 7 : Sur le protocole d'accord avec l'Union africaine

La visite du représentant du Président de la Commission de l'Union africaine à Cotonou, les réunions tenues à Addis-Abeba avec d'autres partenaires africains, sont des initiatives prises pour mettre en œuvre le mémorandum signé avec l'Union africaine en 2011.

Le CEN se réjouit de ce positionnement stratégique d'AfricaRice et encourage le Centre à en exploiter toutes les possibilités pour influencer sur les politiques rizicoles en Afrique et mieux assurer sa spécificité en tant qu'Association intergouvernementale et en tant que membre du Consortium du CG.

Recommandation 8 : Initiatives en Afrique centrale

Le CEN félicite le DG d'AfricaRice pour ses différentes visites et actions en direction de l'Afrique Centrale afin d'y mieux faire connaître AfricaRice et y redynamiser la production du riz. Ces contacts devraient aboutir à des accords avec les États et les organismes régionaux, et à l'implantation d'une station d'AfricaRice, durant la mise en œuvre du plan stratégique 2011–2020. Le financement d'une telle station pourrait être sollicité auprès de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) entre autres.

Le CEN salue la décision d'AfricaRice d'organiser le 3^e Congrès du riz en Afrique à Yaoundé au Cameroun en 2013.

Le CEN recommande à AfricaRice en liaison avec les SNRA de l'Afrique Centrale la mise en œuvre des points suivants :

- i. Organisation d'une réunion informelle pour faire l'état des lieux des relations AfricaRice /SNRA, recenser les besoins et dresser un plan d'action pour la mise en œuvre des activités retenues ;
- ii. Détermination des mécanismes et moyens (p. ex. PRASAG) pour bâtir des projets spécifiques à la région ;
- iii. Étude des modalités d'implantation d'une Station d'AfricaRice en Afrique centrale.

4.2. Motions

Motion 1 : Sur la très bonne préservation du siège à M'bé.

Le CEN félicite AfricaRice et les autorités ivoiriennes pour l'entretien, la préservation et la sauvegarde du siège d'AfricaRice à M'bé malgré les difficultés et les risques encourus.

Motion 2 : Accord avec le Nigeria

L'agrément porte sur la production de semences de riz, la technologie post-récolte et la mécanisation. Le DG d'AfricaRice est choisi pour siéger dans le Comité national présidé par le Président du Nigeria S. E. Goodluck Jonathan.

Le CEN félicite le DG d'AfricaRice pour sa nomination à ce haut niveau de décision politique, qui est une reconnaissance de son leadership et de l'importance d'AfricaRice au Nigeria.

Motion 3 : Relance du secteur rizicole au Liberia, en Sierra Leone et au Mali

Le CEN félicite AfricaRice pour avoir signé des accords avec les gouvernements du Liberia, de la Sierra Leone et du Mali dans le cadre du PPAAO. Ces accords sont des exemples à suivre pour accroître les collaborations et mettre des passerelles entre les différents projets et les organisations en cours.

Motion 4 : Consortium du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)

Le DG a fait part au Président et au Directeur exécutif du Consortium du CG en visite à Cotonou, des conditions et modes opératoires à respecter par le Consortium, s'il veut obtenir un succès en Afrique.

Le CEN fait siens ces critères de succès, remercie et félicite le DG d'AfricaRice pour les avoir exprimés aux noms des SNRA.

5. Cérémonie de clôture

Le Président du CEN a clôturé la 8^e réunion du CEN dans la salle de conférence du CNRA après discussion et adoption des recommandations et motions. Il s'est félicité de la bonne tenue de la réunion et des résultats obtenus. Il a demandé à AfricaRice et aux experts du CEN de veiller à la bonne exécution des recommandations. Enfin il a formulé des remerciements à l'endroit du gouvernement de la Côte d'Ivoire, du CNRA, d'AfricaRice, dont sa représentation en Côte d'Ivoire, aux interprètes pour leur contribution au succès de cette 8^e réunion du CEN à Grand-Bassam et à Abidjan.

Motion de remerciements

Le CEN adresse ses remerciements fraternels à l'endroit du gouvernement et du peuple de Côte d'Ivoire pour l'accueil chaleureux, l'ouverture de la 8^e réunion du CEN au nom de S.E. Monsieur le ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation technologique par son Directeur de cabinet et la possibilité offerte de visiter le siège du CNRA.

Le CEN adresse également ses remerciements au gouvernement de Côte d'Ivoire pour son fort engagement à accorder à AfricaRice les facilités pour le retour de son siège en Côte d'Ivoire.

ANNEXE I

Ordre du jour et programme de travail

Lundi 30 juillet 2012 (1^{er} jour)

08 h 00 – 08 h 30	Arrivée et inscription
08 h 30 – 09 h 00	Discours de bienvenue, Président du CEN (DG-ITRAD-Tchad) Discours de bienvenue, DG-AfricaRice Discours d'ouverture officielle – Hon. Ministre de la Recherche scientifique & de l'Enseignement supérieur, Côte d'Ivoire
09 h 00 – 09 h 30	Pause-café & photo de groupe
09 h 30 – 09 h 45	Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail et élection des rapporteurs
09 h 45 – 10 h 00	État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du 7 ^e CEN (Samuel Bruce-Oliver, Conseiller du DG-AfricaRice)
10 h 00 – 10 h 30	Information sur AfricaRice (depuis la dernière réunion du Conseil des ministres) (Papa Seck, DG-AfricaRice)
10 h 30 – 11 h 00	Discussion
11 h 00 – 12 h 00	Mise en œuvre du Plan stratégique 2011 – 2020 – Concept des Pôles de développement du secteur rizicole (Marco Wopereis, DGA-R, AfricaRice)
12 h 00 – 12 h 30	Discussion
12 h 30 – 14 h 30	Déjeuner
14 h 30 – 15 h 00	Accord-cadre des SNRA sur la gouvernance & le fonctionnement des Pôles de développement du secteur rizicole (Papa Seck, DG-AfricaRice ; Marco Wopereis, DGA-R, AfricaRice)

15 h 00 – 15 h 30	Groupe d'action sélection et amélioration variétale du riz et nouveau protocole PVS – Accélérer l'homologation des variétés de riz (Moussa Sié, Coordonnateur du GA, AfricaRice)
15 h 30 – 16 h 00	Discussion
16 h 00 – 16 h 30	Pause-café
16 h 30 – 17 h 00	Centre régional de formation de St-Louis (Vincent Bado, Représentant régional d'AfricaRice, Sénégal)
17 h 00 – 17 h 30	Discussion
17 h 30 – 18 h 00	Faisabilité du retour d'AfricaRice en Côte d'Ivoire (Amadou Beye, Représentant régional d'AfricaRice, Côte d'Ivoire)
18 h 00 – 18 h 30	Discussion
18 h 30 – 19 h 00	Divers
	Fin de la 1 ^{ère} journée
20 h 00	Cocktail

Mardi 31 juillet 2012 (2^e journée)

08 h 30 – 12 h 30	Visite du siège du CNRA-Côte d'Ivoire
12 h 30 – 14 h 00	Déjeuner

Clôture

14 h 00 – 14 h 30	Présentation du rapport de synthèse & des recommandations (Rapporteurs)
14 h 30 – 15 h 00	Discours de clôture (DG AfricaRice, Président du CEN)
15 h 00	Fin du CEN VIII

Annexe II

Points saillants des principales activités

Ces 10 derniers mois ont été marqués par des événements importants à AfricaRice depuis la 28^e session du Conseil des ministres, et des progrès tangibles ont été obtenus en étroite collaboration avec les partenaires nationaux. Certains points saillants de cette période sont présentés ci-après.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Célébration du 40^e anniversaire d’AfricaRice : la célébration du 40^e anniversaire d’AfricaRice qui a eu lieu juste après la 28^e session du CM, s’est tenue en Gambie qui est un des membres fondateurs et reste l’un des principaux supporters de la riziculture locale sur le continent.

Cette cérémonie a été inaugurée par le ministre du Commerce de la Gambie en présence des présidents entrant et sortant du CM, des membres du corps diplomatique et de la communauté de donateurs, du président du Conseil d’administration d’AfricaRice, des chercheurs nationaux et internationaux, des partenaires au développement, du secteur privé et des organisations de producteurs.

Un des temps forts de l’événement a été une présentation d’intérêt général sur « la promotion de la production rizicole à petite échelle pour la production alimentaire » de Dr Josué Dioné, Directeur du Développement et de la Sécurité alimentaire durables à la Commission économique pour l’Afrique des Nations Unies (UNECA).

Le programme a également inclus un panel de discussion sur « les investissements dans les chaînes de valeur rizicole à petite échelle : Défis et opportunités. » Modéré par le président du Conseil d’administration, les membres du panel représentatifs de l’ensemble de la chaîne de valeur, ont souligné la nécessité d’une approche holistique du secteur rizicole, prenant en compte les besoins et les priorités de tous les acteurs de la chaîne de valeur. Dans le cadre d’un événement parallèle de la célébration, une conférence des acteurs de la politique de recherche rizicole et de plaidoyer a été organisée.

Plan stratégique dévoilé : un plan stratégique de 10 ans orienté produit en vue de la réalisation du considérable potentiel rizicole et d'aider le continent à atteindre près de 90 % d'autosuffisance rizicole d'ici 2020 a été présenté en fin 2011 après approbation du Conseil des ministres et du Conseil d'administration. La stratégie conforme aux objectifs du PDDAA comprend 7 domaines prioritaires qui ont été identifiés à travers des concertations approfondies avec les partenaires nationaux et d'autres partenaires. Avec son statut unique et sa reconnaissance en tant que Centre d'excellence de la recherche rizicole en Afrique par l'Union africaine, AfricaRice occupe une position de choix pour coordonner, en étroite collaboration avec ses partenaires nationaux, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie sur le continent.

Activités démarrées en Afrique par le Partenariat mondial de la science rizicole (GRiSP) : les activités du GRiSP en Afrique ont démarré en Afrique sous le leadership d'AfricaRice en collaboration avec ses partenaires mondiaux et nationaux. Le GRiSP propose une nouvelle dynamique mondiale de recherche en vue d'un impact plus grand en mettant en commun les compétences en vue de mieux exploiter les avantages comparatifs de tous les partenaires.

Le Directeur général d'AfricaRice a énoncé 10 conditions qui sous-tendent le succès du GRiSP lors d'un premier Forum GRiSP-Afrique tenu en octobre 2011 :

1. Respect de la diversité des partenaires ;
2. Prise en compte des différences régionales ;
3. Respect des identités institutionnelles ;
4. Exclusion de toute pensée hégémonique ;
5. Allocation équitable des ressources sur la base des besoins réels des différentes régions ;
6. Renforcement de la capacité des acteurs africains ;
7. Rôle fort des partenaires nationaux dans le cadre du GRiSP ;
8. Dialogue continu avec les décideurs politiques ;
9. Évitement de la bureaucratie ; et
10. Réduction de l'évaluation excessive afin que les chercheurs consacrent plus de temps à faire de la recherche qu'à élaborer des rapports.

Un appui formel de l'UEMOA : pour la première fois dans l'histoire d'AfricaRice, l'UEMOA appuie le Centre dans le cadre du renforcement des capacités dans les pays de l'UEMOA à travers l'établissement d'un Centre de formation rizicole régional, et a officiellement reconnu le Centre comme Centre d'excellence

pour la recherche et la formation en riziculture en Afrique de l'Ouest. Pour AfricaRice, Il s'agit d'un événement significatif en termes de mobilisation de fonds venus du Sud.

Lancement des bourses du GRiSP (GRiSS) : le GRiSS a démarré en 2011 avec l'appui du GRiSP. AfricaRice a facilité l'obtention de GRiSS par neuf étudiants doctorants africains en décembre 2011. Cela représente un tiers du nombre total de candidatures retenues du GRiSS choisies dans le monde entier suite à un processus très compétitif. Les récipiendaires feront partie de la nouvelle génération de chercheurs-riz qui vont renforcer la capacité de recherche en Afrique.

Mobilisation significative de fonds à travers le projet multinational de la BAD (SARD-SC) : la Banque africaine de développement appuie un projet de 5 ans, qui couvre plusieurs centres du CGIAR, intitulé « Appui à la recherche agricole pour le développement de cultures stratégiques en Afrique » (SARD-SC).

AfricaRice conduira le volet rizicole de ce projet avec un budget de 14,4 millions de dollars US sur 5 ans. Les pays couverts sont les suivants : Bénin, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie et Ouganda.

Collaboration avec le PPAO de la Banque mondiale (Sierra Leone, Liberia, Mali) : dans le cadre du Programme de productivité agricole d'Afrique de l'Ouest (PPAO), AfricaRice a été approché par la Sierra Leone et le Liberia pour fournir un appui technique en vue du développement de la riziculture, et par le Centre d'excellence rizicole du Mali pour un appui dans les systèmes semenciers. Des PA ont été signés.

Dans le cadre de la stratégie d'AfricaRice, le Liberia et la Sierra Leone sont des pays où l'objectif principal est de contribuer à la reconstruction de leurs capacités de R & D rizicoles.

Partenariat avec le Programme RISING Afrique de l'USAID : AfricaRice collabore avec le programme RISING Afrique de l'USAID conduit par l'IITA et financé par l'USAID. Le programme vise à intensifier durablement les systèmes de production. AfricaRice est impliqué dans le volet rizicole couvrant la zone soudano sahélienne (Ghana) et l'Afrique orientale et australe (Tanzanie).

Implication active dans la phase 2 des projets rizicoles de la Fondation Gates pour l'Asie et l'Afrique : se fondant sur les réalisations de la phase 1 du projet de plusieurs millions de dollars sur le Riz tolérant aux stress pour l'Afrique et l'Asie du Sud (STRASA), la phase 2 du projet a démarré. La phase 2 va couvrir 18 pays d'ASS : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie et Ouganda.

De façon similaire, la phase 2 du projet « Green Super Rice » sur le riz hybride financé par la Fondation Gates est en train d'être lancée grâce au partenariat réussi entre AfricaRice et les programmes nationaux de la phase 1.

Démarrage du Groupe d'action Agronomie d'AfricaRice et du Groupe d'action Transformation et valorisation du riz : en 2011, les Groupes d'action à l'échelle de l'Afrique ont été établis sur les domaines thématiques essentiels du secteur rizicole. AfricaRice facilite ces Groupes d'action en réponse à la recommandation du deuxième Congrès du riz en Afrique. Se focalisant sur cinq thèmes – (1) sélection ; (2) agronomie ; (3) post-récolte & valorisation ; (4) politique ; et (5) genre – les Groupes d'action d'AfricaRice reposent sur trois principes : durabilité, développement de la masse critique et appropriation par les systèmes nationaux de recherche agricole.

Les Groupes d'action Agronomie, d'une part et post-récolte et valorisation du riz d'autre part d'AfricaRice ont été lancés en décembre 2011 à Cotonou. La réunion a réuni des participants de 14 pays africains. Ces deux Groupes d'action abordent également les questions relatives à la mécanisation.

Le Groupe d'action genre d'AfricaRice a également démarré l'an dernier. Davantage d'opportunités seront offertes aux jeunes femmes chercheuses prometteuses en vue de poursuivre leur carrière dans la recherche rizicole. Le Groupe d'action sélection et amélioration variétale d'AfricaRice est déjà fonctionnel et organise activement à l'intention des chercheurs nationaux des programmes de formation sur la sélection, le dispositif expérimental, et la gestion de la base de données de matériel génétique.

Lancement des Pôles de développement du secteur rizicole : un concept novateur, « Pôle de développement du secteur rizicole » (zones de bonnes pratiques) a été introduit en vue d'obtenir un plus grand impact de la

R & D rizicoles. Les pôles regrouperont généralement de grands groupes de producteurs (1 000 – 5 000) et des commerçants qui testeront sur le terrain de nouvelles technologies rizicoles et de nouvelles dispositions institutionnelles (contrats) entre les acteurs de la chaîne de valeur. Les partenaires nationaux ont été impliqués dans la sélection des pôles dans leurs pays respectifs.

Opérationnalisation du PA avec l'Union africaine (UA) : suite à la signature du PA avec l'UA en 2011, le représentant de l'UA et d'AfricaRice, de même que d'autres partenaires stratégiques se sont rencontrés à Addis et à Cotonou en vue d'élaborer davantage d'activités concrètes conformément au PA en vue de promouvoir le secteur rizicole sur le continent à travers la recherche, le développement, des politiques d'accompagnement et de renforcement des capacités. En vue d'opérationnaliser le PA, la commission de l'UA a envoyé une délégation avec des représentants de l'UNECA, de la FAO, de l'IFDC, de l'UEMOA et du FARA en mars 2012 à AfricaRice pour des discussions approfondies.

AfricaRice a été spécialement invité par la commission de l'UA (CUA) en octobre 2011 à la journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (AFNSD), où le Directeur général a affirmé l'engagement indéfectible du Centre aux objectifs de l'AFNSD. L'événement a été inauguré par Dr Jean Ping, président de la CUA. Outre les membres de la CUA et du NEPAD, les représentants du ministre de l'Agriculture de l'Éthiopie, du gouvernement du Malawi, de l'Union européenne, des agences des Nations Unies, d'AfricaRice et des Organisations non gouvernementales ont pris part à l'événement. La présence active de la délégation d'AfricaRice a été très appréciée par la CUA. Un stand d'AfricaRice exposant une large gamme de produits alimentaires à base-riz a été l'un des temps forts de l'événement.

Alliance stratégique avec la Fondation Syngenta : suite à la mise en œuvre réussie du premier projet conjoint de la Fondation Syngenta-AfricaRice sur la chaîne de valeur du riz qui sert de modèle de « validation de concept », la Fondation Syngenta a reconnu AfricaRice comme partenaire stratégique pour son principal projet de chaîne de valeur en Afrique, qu'elle prévoit de lancer. La Fondation et AfricaRice prévoient également de recruter un spécialiste des semences de riz qui sera utilisé par les deux structures.

Progrès du projet financé par l'ACDI sur les politiques rizicoles et la valorisation : le projet de plusieurs millions de dollars de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) visant à améliorer la qualité et la facilité d'écoulement du riz produit localement, qui a démarré en 2011 a inclus les partenaires nationaux dans 8 pays : Cameroun, Gambie, Ghana, Mali, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, et Ouganda.

Le projet se focalise sur le développement et l'évaluation de technologies de récolte et post-récolte en vue de la production de produits à base-riz de qualité et qui correspondent aux demandes des marchés. Parallèlement, les producteurs et les transformateurs locaux dans les pays cibles sont formés pour mettre en œuvre ces technologies.

En vue d'assurer l'adhésion des communautés régionales, la CEMAC et la CEDEAO font partie du Comité de pilotage. La première réunion du Comité de pilotage a été organisée en décembre 2011.

Facilitation de l'approbation du Consortium du CGIAR en tant qu'organisation internationale par le Bénin : le Bénin était le premier pays africain à officiellement approuver en tant que structure internationale le Consortium du CGIAR, basé à Montpellier, France. La ratification officielle a été tenue en avril 2012 et facilitée par le partenariat entre AfricaRice et le Bénin.

Organisation de la journée Bénin-AfricaRice : pour la première fois, une journée officielle a été organisée en février 2012 en vue de discussions approfondies sur toutes les activités conjointes entre l'INRAB et AfricaRice. Les participants ont inclus des officiels du gouvernement et des représentants de l'INRAB, d'AmericaRice et d'autres partenaires. Fort du succès de cet événement, il a été recommandé que l'événement soit institutionnalisé. Des événements similaires seront tenus dans d'autres pays membres en concertation avec les partenaires nationaux respectifs.

Visite à AfricaRice du Président du Conseil d'administration et du Directeur général du Consortium du CGIAR : Le président du Conseil d'administration et le Directeur général récemment nommé du Consortium du CGIAR ont visité le Centre du riz pour l'Afrique en juillet 2012. Après avoir échangé avec la direction et le personnel d'AmericaRice, de même que des représentants des partenaires nationaux, les organisations de

producteurs et les associations de femmes productrices de semences, ils ont hautement apprécié la vision du Directeur général, la force unique du système AfricaRice, particulièrement en termes de réel partenariat sur le terrain qui peut contribuer au renforcement du nouveau CGIAR.

Annexe III

État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du 7^e CEN

Recommandation 1 : Réalisations du DG d'AfricaRice et de son équipe

Le CEN est impressionné par les nombreuses et grandes réalisations du DG d'AfricaRice et de son équipe au cours de son premier mandat, notamment :

- i) l'expansion géographique de la composition du Centre (24 pays membres en 2010) ;
- ii) l'augmentation du nombre des publications et des projets conjoints avec les SNRA ;
- iii) la notation exceptionnelle de la Banque mondiale sur la base des indicateurs scientifiques, administratifs et financiers ;
- iv) l'élaboration d'un Programme de recherche du CG – le Partenariat mondial de la science rizicole (GRiSP) – qui est le seul CRP approuvé par le Conseil d'administration du Consortium du CGIAR ;
- v) l'organisation réussie du 2^e Congrès du riz en Afrique à Bamako, Mali ;
- vi) le fort plaidoyer au nom des pays membres et d'AfricaRice dans les forums internationaux et locaux, et diverses réunions et ;
- vii) l'excellente santé financière du Centre.

Le CEN encourage le Directeur général et son personnel à faire tout leur possible pour maintenir cette dynamique de l'excellence.

Recommandation 2 : le Partenariat mondial de la science rizicole (GRiSP)

Le CEN note avec satisfaction l'approbation par le Conseil d'administration du du Programme de recherche du CG appelé Partenariat mondial de la science rizicole (GRiSP).

Il recommande que le Centre se concentre maintenant sur l'élaboration d'un Plan stratégique pour les 10 prochaines années (2011 – 2020).

La réponse d’AfricaRice

Le Plan stratégique 2011 – 2020 a été finalisé et approuvé par le Conseil d’administration, et ensuite par le Conseil des ministres lors de sa 28^e Session ordinaire en septembre 2011 à Banjul, Gambie.

Recommandation 3 : Renforcement des capacités de recherche et de développement dans les pays membres

Vu la faible capacité de recherche et de développement des pays membres, Le CEN exhorte AfricaRice à relancer le mécanisme du Groupe d’action en vue d’établir des liens de collaboration en matière de recherche pour le développement dans les principaux domaines thématiques du secteur rizicole, sur la base des principes de la durabilité, de création d’une masse critique, du partage des expériences et de l’appropriation des connaissances par les systèmes nationaux de recherche agricoles.

La réponse d’AfricaRice

Le mécanisme du Groupe d’action a été relancé en 2011. Les Groupes d’action sont actuellement fonctionnels et sont les suivants :

Groupe d’action Sélection et amélioration variétale du riz, Groupe d’action Agronomie, Groupe d’action Transformation et Valorisation, Groupe d’action Politique et Groupe d’action Genre.

Recommandation 4 : Renforcement des liens avec les Communautés économiques régionales

Le CEN recommande qu’AfricaRice : i) collabore davantage avec les Communautés économiques régionales telles que la CEDEAO afin d’assurer la stabilité des prix et l’harmonisation de la législation semencière, ii) enregistre les produits du nouveau Groupe d’action Sélection et amélioration variétale (lignées ARICA) dans les catalogues régionaux des variétés, et iii) élabore des stratégies régionales de développement rizicole.

La réponse d’AfricaRice

Un avant-projet d’une stratégie régionale de développement rizicole pour l’Afrique de l’Ouest a été élaboré et envoyé à la CEDEAO pour examen. Un atelier de validation de cet avant-projet sera organisé en septembre 2012 à Cotonou.

AfricaRice a signé un PA avec l'Union africaine (UA) et une réunion consultative conjointe a été organisée du 15 au 16 mars 2012 à Cotonou. Ont pris part à cet atelier régional consultatif des représentants de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), de la FAO, du CORAF/WECARD et de l'IFDC. Cela ouvre les voies du dialogue politique avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA). L'un des résultats du dialogue politique est qu'un atelier technique consultatif conjoint sera organisé pour servir de plateforme à la synergie du partenariat et pour renforcer les liens avec les institutions régionales impliquées dans les différentes activités relatives au développement et à la promotion des denrées alimentaires et agricoles dans la région de la CEDEAO.

Un atelier technique conjoint sur le développement et la promotion des chaînes de valeur des aliments et des denrées stratégiques au niveau régional sera organisé par AfricaRice en août 2012 à Cotonou, et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) et autres partenaires y participeront. Des efforts ont commencé en vue de l'élaboration et de la signature éventuelle d'un PA avec la CEMAC.

Recommandation 5 : Siège d'AfricaRice à M'bé

Le siège permanent d'AfricaRice reste M'bé, Côte d'Ivoire, où l'infrastructure est bien entretenue et est intacte.

Le CEN note l'évolution positive de la situation socio-politique en Côte d'Ivoire et encourage l'équipe en place de continuer l'entretien du siège.

Recommandation 6 : Adhésion au *Temperate Rice Research Consortium (TRRC)*

Le CEN remercie l'Égypte d'avoir montré avec insistance l'importance du TRRC en termes de recherche rizicole.

Le CEN recommande à AfricaRice d'adhérer au *Temperate Rice Research Consortium (TRRC)*.

La réponse d'AfricaRice

Des efforts sont en cours dans cette direction. Cependant, la situation en Égypte a ralenti le processus.

Recommandation 7 : Renforcement du partenariat avec l'Égypte

Le CEN apprécie la performance de l'Égypte dans le domaine de la recherche sur le riz irrigué et recommande qu'AfricaRice et l'Égypte élaborent une proposition de projet de recherche et de formation sur le riz à soumettre à la Banque islamique de développement ou à d'autres donateurs.

L'objectif de ce projet est de mettre en commun l'expertise de l'Égypte et d'AfricaRice dans les systèmes rizicoles irrigués en vue de combler l'énorme écart de rendement et de lever les défis du changement climatique en Afrique. AfricaRice va gérer la facilitation de la formation des SNRA en Égypte.

La réponse d'AfricaRice

Le projet est en cours d'élaboration.

Recommandation 8 : Technologies post-récolte et chaînes de valeur

Le Comité des experts nationaux note avec satisfaction le travail fait dans le domaine des technologies post-récolte et de la chaîne de valeur, et recommande qu'AfricaRice renforce le plaidoyer sur le riz, de même que les partenariats avec l'ensemble des acteurs le long de la chaîne de valeur afin de contribuer à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

La réponse d'AfricaRice

AfricaRice a signé un PA avec l'UA et est activement engagé dans l'alignement du programme CGIAR-Afrique et dans les priorités du PDDAA.

Recommandation 9 : Proposition de projet à l'ACDI

Ayant pris note de la proposition du projet régional « Améliorer la sécurité alimentaire en Afrique par l'amélioration de la manipulation post-récolte du riz, la commercialisation et le développement de nouveaux produits à base de riz » soumis à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et couvrant le Cameroun, la Gambie, le Ghana, le Mali, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et l'Ouganda.

Le CEN salue cette initiative de la part d'AfricaRice et encourage le Centre à intensifier ses efforts en matière de mobilisation de ressources en vue

d'améliorer les technologies et les pratiques post-récolte, et de développer la chaîne de valeur du secteur rizicole.

La réponse d'AfricaRice

De nouveaux efforts de mobilisation des ressources ont abouti à l'approbation du projet SARD-SC financé par la Banque africaine de développement, et qui a une composante importante sur le développement de la chaîne de valeur du secteur rizicole. Ce projet va mobiliser environ 15 millions de dollars US pour une période de cinq ans pour les activités de recherche et de développement rizicoles et devrait démarrer en octobre 2012. L'accent sera mis sur l'élaboration de bonnes pratiques agricoles, la mécanisation, la mise en place des pôles de développement du secteur rizicole et le renforcement des capacités dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Recommandation 10 : Intégration des banques de gènes du CGIAR sous la Convention sur la biodiversité (CBD)

Le CEN se préoccupe de l'expansion de la Convention sur la biodiversité qui pourrait entraîner l'inclusion des matériels qui sont sous le Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture placé sous la Convention sur la biodiversité. Cela constituerait un goulot d'étranglement pour l'échange des ressources génétiques entre les institutions.

Et recommande

Que les États membres d'AfricaRice initient un plaidoyer auprès de leurs ministères de l'Agriculture et de l'Environnement respectifs en vue de s'assurer que les représentants africains du CBD lors des négociations sur la CBD soient conscients des bénéfices actuels pour l'agriculture africaine, mais également de la nécessité pour les pays africains de continuer de profiter de ces retombées.

La réponse d’AfricaRice

À la fin de la Conférence des parties de la Convention sur la biodiversité (CDB 10) à Nagoya, Japon, tenue le 29 octobre 2010, toutes les parties (y compris les représentants africains) ont adopté un consensus de protocole Nagoya avec deux questions importantes relatives au Traité.

Premièrement, le protocole de Nagoya de la CBD reconnaît l’accès et les normes de partage des bénéfices préexistantes établies par le Traité international sur les ressources génétiques pour l’alimentation et l’agriculture. Deuxièmement, le protocole de Nagoya crée explicitement un espace pour le développement d’un futur accès et des régimes de partage spécialisés des bénéfices qui sont cohérents avec les objectifs du CBD et du protocole.

Il s’agit de bonnes nouvelles, dans un avenir proche, il sera important que la communauté internationale s’accorde pour un accès et des normes de partage multilatéral des bénéfices pour les autres ressources génétiques utilisées en agriculture, en dehors de ceux qui tombent sous le traité international, par exemple pour les ressources génétiques microbiennes agricoles, ou les ressources génétiques animales au champ.

Recommandation 11 : Reconnaissance de la contribution des SNRA au développement des produits de la recherche

Le CEN approuve parfaitement la redynamisation des Groupes d’action sous une nouvelle perspective et recommande que des mécanismes soient institués en son sein, en vue d’une reconnaissance de la paternité des variétés de riz mises au point par les SNRA impliqués.

La réponse d’AfricaRice

Il a été convenu que les produits ultimes du Groupe d’action sélection et amélioration variétale du riz en Afrique recevront un nom ; ARICA, ce qui sera le reflet des efforts conjoints du Groupe d’action.

Recommandation 12 : Secteur rizicole renforcé dans les États membres

Le CEN encourage les États à poursuivre leurs efforts dans le cadre de la promotion de la riziculture particulièrement depuis la crise rizicole de 2008.

Le CEN encourage les Etats membres à soutenir la recherche dans leurs pays respectifs.

Motion de remerciement

Le CEN exprime ses sincères remerciements au gouvernement et au peuple béninois ainsi qu'à AfricaRice pour l'accueil chaleureux, fraternel et l'hospitalité qui a été réservé à l'ensemble des participants. Une motion de remerciement est également adressée au gouvernement ivoirien pour avoir su préserver le siège d'AfricaRice à M'bé.

Annexe IV

Politique sur la gestion des biens intellectuels

I. Préambule

Considérant que le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) est une organisation de recherche panafricaine leader dont la mission est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire en Afrique à travers des activités de recherche, de développement et de partenariat sur le riz ;

Considérant qu'AfricaRice est une association de recherche intergouvernementale autonome composée de pays membres africains et membre du Consortium des centres internationaux de recherche agricole du GCRAI ;

Considérant qu'AfricaRice considère les résultats et les produits des activités de recherche et de développement comme des biens publics internationaux et s'engage à les diffuser et à les utiliser à grande échelle et à maximiser leur accès de même que l'étendue de leur impact au profit des pauvres, en particulier les producteurs des pays en développement ;

Considérant que les progrès visant l'accomplissement de la mission d'AfricaRice s'appuient sur les partenariats avec une vaste gamme de partenaires y compris les paysans, les systèmes nationaux de recherche agricole, les instituts de recherche avancée, les organisations de la société civile, les gouvernements, les organisations nationales, régionales et internationales et le secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises puisque ces partenariats peuvent nécessiter des mesures incitatives qui doivent être conçues de façon innovante, gérées attentivement et suivies avec diligence ;

Considérant qu'AfricaRice reconnaît le rôle indispensable des producteurs, des communautés indigènes, des professionnels agricoles et des chercheurs dans la conservation et l'amélioration des ressources génétiques du riz ;

Considérant qu'en se conformant à ses responsabilités, AfricaRice respecte ses obligations de se conformer au traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation ('Traité'), ainsi qu'à tous les autres traités et accords internationaux pertinents ;

Considérant que le 6 mai 2011, le Conseil du Consortium a adopté la Politique du Consortium sur la gestion des biens intellectuels (“Politique BI”) (avec effet à compter du 1^{er} juillet 2011) qui prévoit un ensemble de principes que le Consortium et ces Centres membres doivent respecter par rapport à la production, à l’acquisition, à la gestion et à la dissémination des biens intellectuels dans le contexte du Cadre de la stratégie et des résultats (“SRF”) ; AfricaRice adopte la politique suivante sur la gestion des biens intellectuels (“Politique”). La Politique se lit conformément à la Politique du Consortium sur les BI et ne contient rien qui contredise la Politique sur les BI.

II. Objectif

L’objectif de la présente politique est de fournir un ensemble de principes clairs et transparents qu’AfricaRice va appliquer par rapport à la production, à l’acquisition, à la gestion et à la dissémination des biens intellectuels dans toutes ses activités de recherche et de développement.

III. Définitions

On entend par « Biens intellectuels » (« BI ») tous résultats et/ou produits des activités de recherche et développement, de quelque nature que ce soit (y compris, entre autres, la connaissance, les technologies et le savoir-faire), qu’ils soient ou puissent être protégés par les droits de propriété intellectuelle ou non. On entend par « Droits de propriété intellectuelle » (« DPI ») les droits sur la propriété intellectuelle (ou des applications qui y sont faites), qu’elle soit enregistrée ou non, agréée dans n’importe quelle juridiction, y compris, entre autres, le droit d’auteur et les droits connexes, les droits des bases de données, les brevets, les droits du design industriel, la protection des obtentions végétales, les secrets commerciaux, les marques de commerce, les indications géographiques et les secrets commerciaux.

IV. Principes de la gestion des BI

- 4.1 AfricaRice s’engage à rendre les BI qu’il développe accessibles et disséminés à grande échelle, adoptés et utilisés le plus que possible conformément à sa mission.
- 4.2 AfricaRice va gérer ses BI respectifs avec intégrité, impartialité, équité, responsabilité, et imputabilité, partout où il est présent. « AfricaRice peut exiger des droits raisonnables, au-delà du coût réel et des frais de

traitement raisonnables, pour avoir donné accès à leur BI respectifs à condition que cette possibilité de percevoir des droits ne s'écarte pas de la mise en œuvre de la vision du CGIAR. »

- 4.3 AfricaRice exige que tous les récipiendaires et utilisateurs de ses BI qu'il crée et développe, reconnaissent AfricaRice comme étant la source de ces BI et, si nécessaire, de solliciter son autorisation. De même, AfricaRice entreprendra toutes les démarches pour respecter le droit des BI des tierces parties et reconnaîtra et obtiendra la permission pour l'utilisation des BI des tierces parties.
- 4.4 AfricaRice veillera à ce que, dans les limites autorisées par la loi en vigueur, les BI générés par son personnel, ses chercheurs visiteurs, ses consultants, ses étudiants et toute autre personne en son nom, soient dévolus à AfricaRice.
- 4.5 AfricaRice considère qu'exclure les autres d'accéder à ses BI est contraire au principe de l'accessibilité globale et de l'accomplissement de sa mission. Pour cette raison, il va examiner attentivement comment gérer les BI qu'il génère et s'il faut acquérir des droits là-dessus.
- 4.6 AfricaRice peut décider que dans certaines circonstances l'acquisition des droits sur les BI qu'il génère lui permettra d'accomplir au mieux sa mission en évitant l'appropriation illicite et l'utilisation abusive par d'autres ou parce que cela permettra de renforcer l'échelle ou la portée de l'impact de ses BI sur les bénéficiaires ciblés.
- 4.7 AfricaRice peut accorder une exclusivité limitée pour la commercialisation de ses BI qui sont limités dans le temps, sur le territoire et/ou dans le domaine d'utilisation si cela s'avère nécessaire pour l'amélioration plus poussée des BI ou pour augmenter l'échelle ou la portée de l'impact sur les bénéficiaires cibles.
- 4.8 AfricaRice n'accordera qu'une exclusivité limitée telle que décrite dans le point 4.6 ci-dessus si ces accords garantissent l'accessibilité continue au BI pour la recherche non commerciale et cela dans le cadre d'une sécurité alimentaire d'urgence au niveau national ou régional.

- 4.9 AfricaRice peut signer des accords pour l'acquisition et l'utilisation des BI des tierces parties qui limitent l'accessibilité globale des produits/services résultant de l'utilisation de ces BI pour la commercialisation, la recherche et le développement à condition :
- (a) qu'ils soient, à ce qu'elles sachent, incapables d'acquérir des BI équivalents d'autres sources dans des conditions sans restriction ou moins restrictives ;
 - (b) que les produits/services qui sont attendus de l'utilisation des BI de cette tierce partie vont renforcer la mission d'AfricaRice ; et
 - (c) qu'AfricaRice usera au mieux ses efforts afin d'assurer que les BI de cette tierce partie ne soient utilisés que relativement à ces produits/services attendus ou y soient incorporés.
- 4.10 Par rapport au point 4.9, AfricaRice utilisera tous ses efforts afin de s'assurer qu'il a toute la liberté de fonctionner pour toutes les activités qu'il réalise, et pour sécuriser si nécessaire les licences appropriées conformément à cette politique.
- 4.11 AfricaRice respectera tous les termes inclus dans les arrangements avec les tierces parties.
- 4.12 AfricaRice fonctionnera dans le respect total des BI des communautés indigènes et locales et utilisera ces BI conformément aux principes du partage des avantages.

V. Principes supplémentaires par rapport aux catégories spécifiques des BI

Matériel génétique

- 5.1 AfricaRice tient en fiducie une collection inestimable de matériel génétique de riz qu'il a collecté pendant des décennies à travers des missions de collecte en collaboration avec les programmes nationaux en Afrique ou à travers des dons des programmes nationaux, des producteurs individuels et des chercheurs à des fins de sécurité, de duplication et/ou de stockage. AfricaRice réaffirme son engagement permanent à son accord de 1994 avec la FAO (sous lequel le Centre garde le matériel génétique désigné en fiducie au profit de la communauté internationale, en particulier les pays en développement).

- 5.2 AfricaRice respectera toutes les lois et traités internationaux pertinents concernant les ressources génétiques, de même que les lois des pays où il est présent.
- 5.3 AfricaRice va gérer le matériel génétique désigné qu'il tient en fiducie au profit de la communauté internationale conformément aux termes de son accord signé avec l'organe directeur du Traité. Conformément au Traité, AfricaRice ne revendiquera pas la propriété juridique y compris les droits de propriété intellectuelle (DPI) sur le matériel génétique désigné sous les accords avec l'organe directeur.
- 5.4 AfricaRice rendra disponible, pour des raisons de recherche, de sélection et de formation pour l'alimentation et l'agriculture, le matériel suivant sous les termes de l'Accord type de transfert de matériel ('ATM') adopté par l'organe directeur du traité :
- (a) Toutes les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) gardées en 'fiducie' par AfricaRice dans les banques de gènes et placées dans les limites du Traité sous les accords de 2006 entre AfricaRice et l'organe directeur du Traité ;
 - (b) Tout le matériel reçu par AfricaRice sous l'ATM ou sous un autre dispositif juridique qui permet à AfricaRice de redistribuer le matériel sous l'ATM ; et
 - (c) Les lignées de sélection, les stocks génétiques et autres matériels développés ou améliorés par AfricaRice et qui incorporent le matériel décrit dans les sous-sections (a) et (b) ci-dessus.
- 5.5 Nonobstant le point 5.4 (c), les matériels développés/améliorés par AfricaRice peuvent être identifiés comme RPGAA en cours de développement et AfricaRice peut imposer des conditions supplémentaires à celles prévues dans l'ATM à condition que ces conditions supplémentaires soient compatibles avec l'ATM.

Bases de données, publications et autre matériel protégé par le droit d'auteur

- 5.6 AfricaRice encourage l'utilisation et la dissémination de ses publications, bases de données et autres matériels protégé par le droit d'auteur ("Matériel").
- 5.7 Sous réserve du principe de la clause 5.6 ci-dessus, AfricaRice, dans la mesure du possible, donnera accès à son matériel à temps opportun et dans un mécanisme ouvert de licence d'accès convenable.
- 5.8 AfricaRice mentionnera suffisamment les auteurs et/ou créateurs de tout matériel afin de reconnaître leur contribution intellectuelle.

VI. Mise en œuvre

- 6.1 La présente politique n'a pas la prétention de remplacer la politique des BI du Consortium, mais doit se lire conjointement avec celle-ci.
- 6.2 La présente politique s'appliquera à l'ensemble des activités, programmes et bureaux d'AfricaRice.

VII. Date d'entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur à compter du xx mars 2012 et le restera jusqu'à son remplacement, son annulation ou sa suspension par écrit par l'autorité du Conseil d'administration d'AfricaRice.

Annexe V

Mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020

En Afrique, la consommation de riz augmente de façon rapide du fait des changements dans les préférences des consommateurs et de l'urbanisation. En 2009, le continent a importé le tiers de la quantité de riz disponible sur le marché mondial pour un coût estimé à 5 milliards de dollars américains. Comme l'a prouvé la crise alimentaire de 2008, il s'agit là d'une situation très risquée, coûteuse et non durable, susceptible de provoquer une insécurité alimentaire grave et une instabilité civile dans certains pays africains. Selon les prévisions, les prix élevés et extrêmement instables du riz ainsi que les faibles niveaux des stocks mondiaux resteront la norme pendant les dix prochaines années. Cependant, l'Afrique dispose de ressources humaines, physiques et économiques pour produire suffisamment de riz et se nourrir. Ce document présente une stratégie de recherche rizicole pour le développement en vue de réaliser l'énorme potentiel rizicole de l'Afrique. Il a été soigneusement conçu afin de contribuer à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement en Afrique – notamment l'OMD1 (réduire de moitié la pauvreté et la faim), l'OMD3 (promouvoir l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes) et l'OMD7 (assurer un environnement plus durable). La stratégie est conforme au Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), notamment le pilier IV qui vise à renforcer la recherche et les systèmes agricoles afin d'assurer une adoption réussie des nouvelles technologies appropriées.

Le grand défi auquel le secteur rizicole africain se trouve confronté est d'améliorer la performance de la production, de la transformation et de la commercialisation en vue de répondre à une préoccupation majeure qui se doit d'être transformée en opportunité : la demande croissante de riz en tant que denrée de base préférée. La stratégie de recherche pour le développement présentée ici poursuit la vision de succès suivante reflétant les résultats au niveau du système du GCRAI.

Renforcement de la sécurité alimentaire

D'ici 2020, la production de riz paddy en Afrique subsaharienne (ASS) passera de 18,4 millions de tonnes (Mt) (11,9 Mt de riz usiné) à 46,8 Mt (30,4 Mt de riz usiné), grâce aux activités de recherche et développement permettant d'améliorer la productivité telle que décrite dans cette stratégie. Sans ces activités de recherche et de développement (R & D) décrites dans la présente stratégie, les niveaux de base de la production de paddy sous le 'scénario de base' (faire la projection de la production de chaque pays sur la base des taux de croissance 1980–2010) seraient de 32,3 Mt (équivalent à 21 Mt de riz usiné) en 2020. Ainsi, la recherche et ses activités connexes de dissémination des technologies proposées dans la présente stratégie induiront une augmentation de la production de riz de 14,5 Mt de paddy (9,4 Mt de riz usiné), ce qui correspond à une augmentation de 44,9 % par rapport au scénario de base.

La consommation totale de riz devrait passer de 19,8 Mt en 2010 à 35 Mt d'ici 2020 sous le scénario de base (en utilisant le taux de croissance de la consommation de riz de chaque pays pour la période 1980 – 2010). Ainsi, sous le scénario de base (c'est-à-dire sans R & D), l'ASS importerait à peu près 14 Mt de riz usiné en 2020 pour combler l'écart entre la consommation projetée et la production projetée. Cependant, avec les activités de R & D proposées permettant d'améliorer la productivité et l'augmentation de la production, les importations ne représenteront que 4,6 Mt en 2020 correspondant à une réduction de 67 %. Cela devrait induire une augmentation du taux d'autosuffisance en riz au niveau du continent en passant du niveau actuel de 60 % à au moins 87 % en 2020 (par rapport à 60 % dans le scénario de base).

En 2010, aucun pays de l'ASS n'était autosuffisant en riz, mais subséquentement aux activités de R & D proposées dans la présente stratégie, au moins 10 pays vont atteindre l'autosuffisance avec des excédents de riz (Tchad, RDC, Guinée, Liberia, Madagascar, Mali, Rwanda, Sierra Leone, Tanzanie et Ouganda). Le taux d'autosuffisance va considérablement augmenter pour l'ensemble des pays de l'ASS d'ici 2020. De plus, un plus grand nombre de pays devra être presque autosuffisant en riz (plus de 90 %) d'ici 2020.

Réduction de la pauvreté en milieu rural et urbain

L'impact potentiel estimé de la recherche ciblée pour réduire l'écart de rendement et améliorer la qualité des grains, à travers une meilleure gestion des cultures et des pratiques post-récolte, et accroître le potentiel de rendement à travers les variétés à haut rendement, représente un revenu annuel de 1,09 milliard de dollars américains pour les riziculteurs, ce qui correspond à un bénéfice cumulatif actualisé total de 5 %, soit 6,8 milliards de dollars américains sur la période de 7 ans de 2014 à 2020. Par conséquent, en 2014, au moins 2,3 millions de personnes vivant dans les ménages rizières franchiront le seuil de pauvreté de 1,25 dollar – parité des pouvoirs d'achat (PPA) de 2005. Ce nombre passera à 4,2 millions de personnes d'ici fin 2020.

Subséquemment à l'approvisionnement accru en riz, il est attendu que les prix nationaux dans les principaux pays producteurs de riz en ASS soient inférieurs de 7,2 % en moyenne par rapport à la référence. En traduisant cet effet-prix, il est attendu que les dépenses en riz faites par les agriculteurs consommateurs non producteurs de riz, et qui se situent en-dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar américain, soient réduites de 650,6 millions de dollars américains (PPA) d'ici 2020 (en maintenant la consommation constante), ce qui fait un bénéfice cumulatif actualisé total de 5 % correspondant à 3,3 milliards de dollars américains. Cela correspondra à 6,8 millions de consommateurs urbains et ruraux de riz (sans inclure les riziculteurs) portés au-dessus du seuil de pauvreté de 1,25 dollar en 2020.

En améliorant les technologies de transformation du riz et en réduisant les pertes, il est attendu que la qualité du riz produit localement soit améliorée, ce qui permettra de générer plus de revenus pour les transformateurs et les commerçants de riz. Ces avantages sont estimés annuellement à 64,2 millions de dollars américains (bénéfice cumulatif actualisé de 5 %, soit 323,7 millions de dollars américains) pour les transformateurs de riz et 30,8 millions de dollars américains (bénéfice cumulatif actualisé de 5 %, soit 155,3 millions) pour les commerçants de riz.

Au total, l'impact potentiel de la recherche à travers l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur (agriculteurs, consommateurs, transformateurs et

commerçants) sera par an de 1,8 milliard, avec un bénéfice cumulé actualisé total de 5 % correspondant à 10,6 milliards au cours de la période de 7 ans, de 2014 à 2020 pour 38 pays producteurs de riz en ASS. Au moins 11 millions de personnes seront sorties de la pauvreté en 2020 subséquentement à ces prestations de revenus, ce qui permettra de réduire le nombre total de pauvres de 4 %.

Le coût de la R & D inclut le budget du Partenariat mondial de la science rizicole pour l'Afrique pour la période 2011 – 2015 et un montant prévisionnel pour 2016 – 2020 – environ 420 millions de dollars américains (cumulatif pour 2011 – 2020). Il inclut aussi les coûts indirects de la dissémination des technologies (estimés à partir de différents projets passés à environ 1,2 milliard de dollars américains). Le taux de rentabilité financière pour l'ensemble des activités de recherche pour la période 2011 – 2020 est estimé à 84 % et le taux de rentabilité économique (en supposant une distorsion des prix de 20 %) est de 60 %, ce qui signifie que la recherche rizicole en Afrique est financièrement et économiquement rentable.

La part du riz dans le produit intérieur brut des pays africains devrait passer actuellement de 3,82 % à 5,19 % en 2020. Cela correspond à une augmentation de 26,5 % du scénario de base, qui suppose que le PIB agricole va maintenir sa tendance actuelle. Avec la R & D sur le riz en Afrique, il est attendu que la croissance du PIB agricole passe de la valeur du scénario de base de 2,5 % à 2,65 %. Ainsi, la R & D sur le riz en Afrique contribuera à l'atteinte de l'objectif du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) qui est de 6 % par an de croissance agricole.

Réduction de la dénutrition

Il est anticipé que l'augmentation du pouvoir d'achat grâce à l'adoption de technologies rizicoles améliorées aidera les populations dénutries d'Afrique à atteindre suffisamment d'apports calorifiques et à avoir des régimes alimentaires plus équilibrés. Comme résultat de la disponibilité accrue et des prix réduits, 5,6 millions de personnes dénutries atteindront la suffisance calorifique en ASS (1,2 million dans les ménages rizicoles et 4,4 millions dans les ménages non producteurs, mais consommateurs de riz), ce qui permettra de réduire le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire de

6 %. La diversification durable des systèmes à base-riz permettra d'offrir un plus grand accès à des produits agricoles plus diversifiés, avec une influence positive sur la santé et la nutrition humaines. La quantification de ces avantages sera basée sur les données qualitatives de base et les études d'impact bien conçues.

Gestion durable des ressources naturelles

D'ici 2020, l'utilisation efficace de l'eau, des nutriments et de la main-d'œuvre sera renforcée dans les systèmes agricoles à fort apport d'intrants à travers l'introduction de la mécanisation, des options d'agriculture de précision, des techniques d'économie et de récupération de l'eau, réduisant ainsi les écarts de rendement. L'adoption des techniques d'intensification et de diversification écologique utilisées actuellement dans les systèmes pluviaux à faible apport d'intrants permettra d'améliorer les niveaux de production de façon durable. De nouveaux systèmes de production rizicole « prêts pour l'avenir » seront développés avec les agriculteurs pour faire face au défi du changement climatique et à la raréfaction accrue de l'eau dans l'ensemble des écologies rizicoles. La contribution de l'Afrique à la collecte, à la préservation et à la caractérisation de la diversité génétique des espèces de riz connaîtra une augmentation substantielle et sera mise à la disposition du grand public. La quantification de ces avantages sera basée sur les données qualitatives de base et les études d'impact bien conçues.

Renforcement des capacités

D'ici 2020, les capacités africaines en matière de recherche seront renforcées à travers des bourses doctorales et de master (au moins 30 par an parmi lesquelles au minimum un tiers sera octroyé aux candidatures féminines, un pourcentage qu'AfricaRice a déjà atteint en 2010) et la formation dans des domaines spécifiques grâce à des stages et aux formations en groupe. Chaque année, au moins 100 techniciens des systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA), des ONG et des projets de développement travaillant sur le riz participeront à des cours de formation de 1 à 2 mois sur la production rizicole. Ces techniciens ainsi formés opéreront en tant que formateurs des agriculteurs et d'autres acteurs de la chaîne de valeur du riz dans leurs pays d'origine. Ces efforts de renforcement des capacités contribueront à créer une nouvelle génération de professionnels de la recherche et de la vulgarisation rizicole, dont au moins 30 % seront des

femmes. À travers l'appui accru des gouvernements nationaux et les liens avec les projets et les initiatives de R & D rizicole, ces professionnels bénéficieront de cadres propices et de dispositions budgétaires appropriées.

À travers un processus de définition des priorités impliquant des consultations avec les acteurs et les experts en riziculture, de même que des informations basées sur les enquêtes auprès des ménages et les statistiques nationales qui ont commencé en juin 2008, les sept domaines prioritaires (DP) suivants de recherche pour le développement (R4D) ont été identifiés :

1. Conservation des ressources génétiques rizicoles et mise à disposition des petits exploitants agricoles des variétés de riz résistantes aux aléas climatiques et mieux adaptées aux environnements de production et aux préférences des consommateurs ;
2. Amélioration des moyens de subsistance des populations rurales en comblant les écarts de rendement par l'intensification et la diversification durables des systèmes rizicoles ;
3. Réalisation d'une extension socialement acceptable des zones de riziculture tout en prenant en compte les préoccupations environnementales ;
4. Création des débouchés commerciaux pour les petits exploitants agricoles et transformateurs en améliorant la qualité et la compétitivité du riz et des produits à base-riz produits localement ;
5. Facilitation du développement de la chaîne de valeur du riz à travers le ciblage des technologies améliorées et en favorisant des politiques fondées sur des données probantes ;
6. Mobilisation des co-investissements et établissement des liens avec les partenaires au développement et le secteur privé afin de stimuler l'adoption des connaissances et des technologies rizicoles ;
7. Renforcement des capacités des agents nationaux de recherche et de vulgarisation rizicole et des acteurs de la chaîne de valeur du riz.

Les domaines prioritaires 1 à 5 déboucheront sur de nouvelles technologies rizicoles qui contribueront à changer de manière positive, effective et durable les moyens d'existence des agriculteurs et d'autres acteurs de la chaîne de valeur du riz. À travers le DP6, des liens seront établis avec les initiatives de développement rizicole de grande envergure et le secteur privé afin d'obtenir des co-investissements en vue de stimuler l'adoption des connaissances et technologies rizicoles appropriées et d'obtenir le feedback sur les performances technologiques. Le DP7 aborde la question du manque drastique d'initiatives de renforcement des capacités tout au long de la chaîne de valeur du riz de même que dans la R & D rizicoles en Afrique. Dans tous les DP, il y a lieu de travailler en étroite collaboration avec les productrices, les chercheurs, les agents de vulgarisation et les femmes travaillant dans l'agroalimentaire afin de maximiser l'efficacité, l'effectivité et l'impact.

Ce programme de recherche pour le développement rizicole sera mis en œuvre à travers une gamme de partenariats allant de la recherche stratégique en amont aux liens avec les partenaires au développement en vue de réaliser un impact sur le terrain. En tant qu'association composée actuellement (novembre 2011) de 24 pays africains et reconnue par l'Union africaine comme le Centre d'excellence pour la recherche rizicole en Afrique, le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) est le mieux placé pour coordonner ces efforts de R4D à travers le continent au cours de la prochaine décennie.

AfricaRice se positionne dans le contexte plus vaste du développement et de l'innovation pour l'Afrique subsaharienne tel que préconisé par le PDDAA du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et va contribuer au pilier IV, dirigé par le Forum de la recherche agricole en Afrique (FARA). AfricaRice va renforcer ses liens de travail avec le FARA et les organisations sous-régionales de recherche (CORAF/WECARD, ASARECA, CCARDESA) en tant qu'agence et catalyseur de la mise en œuvre de la R4D rizicole en Afrique. Cela sera facilité par le fait qu'AfricaRice est une association de pays membres, et par nature une ressource commune aux pays membres.

AfricaRice va agir à la fois comme développeur et mobilisateur de la connaissance rizicole, et va exploiter les ressources à l'intérieur et à l'extérieur du continent africain, car chaque partenaire contribue au programme de R4D rizicole selon son avantage comparatif.

Cette stratégie (à l'exception du DP3) sera en grande partie mise en œuvre sous l'égide du Partenariat mondial de la science rizicole (GRiSP), un Programme de recherche du GCRAI (CRP) avec d'autres CRP contribuant aux DP spécifiques. AfricaRice est l'un des architectes du GRiSP, le premier (CRP) à être approuvé par le Conseil du Fonds et le Conseil d'administration du Consortium du GCRAI (novembre 2010). Il est dirigé par l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) basé aux Philippines. AfricaRice est responsable de la mise en œuvre du GRiSP en Afrique. Cette mise en œuvre se fera également à travers le CRP dirigé par IWMI sur les 'Solutions durables à la rareté de l'eau et à la dégradation des sols' (DP3) et le CRP sur 'Le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire' dirigé par le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT : DP2 et DP3). Il est prévu d'établir des liens avec le CRP sur 'Les politiques, les institutions et les marchés en vue de renforcer les acquis et les revenus de l'agriculture au bénéfice des populations pauvres' dirigé par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI : DP5) et le CRP sur les 'Systèmes intégrés pour les zones tropicales humides' dirigé par l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA : DP2).

En se focalisant sur le GRiSP, en plus d'AfricaRice, de l'IRRI, du CIAT et des autres co-architectes – le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre japonais de recherche internationale pour les sciences agricoles (JIRCAS) — la collaboration sera mise en place avec les systèmes nationaux de recherche émergents forts, en particulier ceux d'Égypte (RTTC), de Chine (CAAS), du Brésil (EMBRAPA) et d'Inde. Les instituts de recherche avancée et les universités des pays développés joueront aussi un rôle clé, en particulier en menant de la recherche de base qui est hors de portée des capacités et des avantages comparatifs des centres du CGIAR et des autres partenaires. La collaboration sera aussi mise en place, avec les organisations et les centres internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), CABI et le Centre international de recherche agricole, axée sur le développement (ICRA) dans les DP6 et DP7. AfricaRice va s'assurer – à travers son rôle actif dans les CRP – que la connaissance globale soit mobilisée en vue de répondre aux défis et opportunités qui se posent dans les sept DP qui forment le programme de R4D pour l'Afrique.

Les partenaires clés pour la mise en œuvre de cette stratégie seront les SNRA en Afrique à travers leur implication active dans la hiérarchisation des priorités de la recherche et la mise en œuvre des activités de R4D. La collaboration sera renforcée par la mise en place des Groupes d'action, répondant ainsi à certains domaines prioritaires. Les Groupes d'action sont des efforts collectifs de R4D sur des thèmes thématiques du secteur rizicole, basés sur les principes de la durabilité et de création d'une masse critique aux niveaux national et régional. AfricaRice va animer ces Groupes d'action.

Les Groupes d'action suivants ont été ou seront mis en place :

- Groupe d'action Sélection et Amélioration variétale du riz (DPI) ;
- Groupe d'action Agronomie (DP2 et DP3) ;
- Groupe d'action Post-récolte et Valorisation du riz (DP4) ;
- Groupe d'action Mécanisation de la riziculture (DP2 et DP3) ;
- Groupe d'action Politiques rizicoles (DPI) ;
- Groupe d'action Genre dans la recherche et le développement rizicoles (transversal).

La collaboration sera également mise en place avec les centres rizicoles nationaux d'excellence dans le cadre du Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) financé par la Banque mondiale au Mali et le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Est (PPAAE) en Tanzanie.

Les activités des Groupes d'action et une grande partie des travaux des CRP seront de nature thématique, contribuant aux DP 1 à 5, mais les résultats de la recherche seront intégrés dans les « pôles de développement du secteur rizicole » (« Zones de bonnes pratiques ») pour atteindre les objectifs et les impacts de développement. Les pôles de développement rizicole comprennent de grands groupes d'agriculteurs (entre 1 000 et 5 000) et d'autres acteurs de la chaîne de valeur, tels que les usiniers, les revendeurs d'intrants et les vendeurs de riz. Ces partenariats seront des terrains d'essai pour les nouvelles technologies rizicoles et les nouvelles dispositions institutionnelles (passation de contrats) entre les acteurs de la chaîne de valeur, et suivront une approche de « recherche inversée », c'est-à-dire qui commence par le marché. Les partenaires adopteront une approche de « validation de principes » pour le développement de la chaîne de valeur du riz, l'amélioration de la productivité et la gestion durable des ressources naturelles dans les systèmes à base-riz. L'objectif est de produire du riz ou des produits à base-riz qui correspondent aux préférences des consommateurs sur les marchés urbains et ruraux, et dans des quantités présentant un intérêt pour les commerçants qui importent

d'habitude de tels produits. Les pôles représenteront les principales écologies rizicoles et les différentes opportunités commerciales à travers l'Afrique subsaharienne. En outre, ils seront reliés aux principaux efforts nationaux et régionaux de développement rizicole en vue de faciliter l'adoption à grande échelle des connaissances et des technologies rizicoles. On veillera à ce que les femmes et les jeunes ne soient pas marginalisés, mais plutôt renforcés dans le processus de développement de la chaîne de valeur rizicole. Au moins 30 pôles de développement du secteur rizicole seront mis en place à travers l'Afrique d'ici 2020.

Les organisations de la société civile (OSC) telles que le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est (EAFF), et d'importantes ONG telles que les Services du secours catholique (CRS), Sasakawa Global 2000 (SG2000) et Songhai seront impliquées dans l'adaptation des technologies et la diffusion à grande échelle à l'intérieur et au-delà des pôles de développement du secteur rizicole. Par ailleurs, ces partenaires fourniront un feedback aux chercheurs et aux décideurs politiques sur les performances technologiques, de même que les priorités de recherche et d'investissement. Les OSC ont un avantage comparatif dans la mesure où elles opèrent au niveau de la base, et sont bien placées pour obtenir une réelle participation des agriculteurs et des autres acteurs de la chaîne de valeur.

La collaboration avec le secteur privé pourrait impliquer des contributions à la recherche stratégique et appliquée dans l'un des DP, ou aux travaux de « validation de concept » dans les pôles de développement du secteur rizicole. Cette collaboration concernera des entreprises opérant dans les secteurs des intrants agricoles (semences, machines agricoles), de l'octroi de crédits, de la transformation et de la commercialisation. Les entreprises du secteur privé fonctionneront également comme des canaux de diffusion des technologies. Cela nécessitera de nouveaux partenariats de recherche formels et la signature de contrats entre les secteurs publics et privé, ainsi qu'un examen approprié des questions relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Une collaboration étroite sera établie avec les forums et les communautés économiques au niveau régional qui s'intéressent de près au développement du secteur rizicole. Il s'agira du FARA au niveau continental, du Conseil ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricole (CORAF/

WECARD), de l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique de l'Est et du Centre (ASARECA) et du Centre pour la coordination de la recherche et du développement agricole en Afrique australe (CCARDESA) au niveau sous-régional, ainsi que des organismes politiques et des initiatives de développement au niveau le plus élevé ciblant la sécurité alimentaire et la pauvreté, en particulier l'Union africaine (UA). Des liens actifs seront établis avec les Communautés économiques régionales (CER) pour intervenir dans l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités de recherche et de vulgarisation rizicoles, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA), la Communauté de l'Afrique orientale (CAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEMAC).

Des liens seront également établis avec les fonds de développements internationaux et régionaux, les banques et les donateurs, en particulier les donateurs de la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD), c'est-à-dire la BAD, le FIDA, JICA et la Banque mondiale), l'USAID, la Banque Ouest africaine de développement (BOAD) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Nombre de ces donateurs contribuent directement aux activités de R & D qui seront mises en œuvre dans le cadre de la présente stratégie. Les pôles de développement du secteur rizicole seront, dans la mesure du possible, mis en place dans les régions qui bénéficient d'investissements bilatéraux ou multilatéraux à grande échelle de ces agences, dans le développement du secteur rizicole afin de renforcer les capacités et faciliter la transformation des résultats de recherche en résultats et impact de développement.

Des systèmes de suivi-évaluation bien conçus accompagneront la mise en œuvre de la présente stratégie. Les modèles et les outils utilisés pour la détermination des priorités seront constamment entretenus et améliorés à l'aide des informations issues des systèmes de suivi-évaluation, des études d'adoption et des études d'impact ex-post, ce qui permettra d'examiner régulièrement les choix stratégiques qui auront été faits et de transformer ce plan stratégique en un document évolutif.

ANNEXE VI

Groupe d'action sélection et amélioration variétale du riz et nouveau protocole PVS

1. Introduction

AfricaRice a pour mission de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté en ASS par des activités de recherche, de partenariat, de renforcement des capacités et d'appui politique sur les systèmes à base riz. L'un des moyens d'atteindre ce but est la relance de l'approche du Groupe d'action, une approche collaborative à la sélection rizicole qui a fait ses preuves dans le passé.

2. Le Groupe d'action sélection et amélioration variétale du riz en Afrique

Le concept du Groupe d'action a été introduit par AfricaRice (à l'époque ADRAO) dans les années 1990 en vue de réaliser une masse critique dans les domaines thématiques du secteur rizicole, sur la base des principes de durabilité, de constitution d'une masse critique, et d'appropriation par les systèmes nationaux. À cause du manque de financement, ce système a cessé de fonctionner en 2003. Cela a sérieusement perturbé la capacité de collaborer et de planifier des activités avec ses partenaires des systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA).

Le second Congrès du riz en Afrique a fortement approuvé le concept du groupe d'action et a exhorté AfricaRice à faciliter et à réanimer ces groupes d'action. De nombreux proverbes africains font ressortir l'importance du partenariat ; par exemple « un seul doigt ne peut pas soulever un caillou » ou « l'union fait la force » ou « lorsque les toiles d'araignées s'unissent, elles peuvent attaquer un lion ».

Tableau 1. Historique du partenariat

1975 : IRTP (Programme international d'expérimentation sur le riz) ;
1981 : Coordination des essais variétaux par l'ADRAO ;
1990 : Trois Groupes de travail d'AfricaRice : Formation ; Sélection ; Gestion des ressources naturelles. Ces groupes de travail ont conduit à la mise en place du Groupe d'action sélection
1991 : IRTP devient INGER
1991 : GA sélection : instrument de coopération entre les sélectionneurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC)
1996 : Réseau riz du CORAF (Bénin, Burkina, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Tchad & Togo)
2000 : ROCARIZ : Fusion des Groupes d'action et du réseau riz du CORAF
2010 : Le Congrès du riz en Afrique a demandé la relance de l'approche réussie du Groupe d'action introduite par AfricaRice dans les années 1990.

Le Groupe d'action sélection et amélioration variétale du riz en Afrique

Le Groupe d'action sélection et amélioration variétale du riz en Afrique est un partenariat des sélectionneurs-riz des SNRA et de l'IARC en ASS qui vise à renforcer les capacités pour le développement, l'évaluation, l'homologation et l'adoption des variétés de même que les systèmes semenciers en ASS. Il vise aussi à mettre au point des stratégies à long terme sur les questions nationales et régionales, les problèmes et les opportunités de la sélection rizicole.

Le projet du Groupe d'action sélection et amélioration variétale du riz en Afrique a démarré en 2010 avec un financement du ministère des Finances du Japon. L'objectif principal de ce projet détaillé est d'accélérer la mise au point et le déploiement de la prochaine génération des variétés élites de riz pour les principaux systèmes de production en Afrique subsaharienne (ASS).

Le GA sélection et amélioration variétale est un effort collectif de recherche pour le développement rizicole à l'échelle du continent africain ; il rassemble les chercheurs-riz nationaux et internationaux au sein d'un même groupe régional.

L'objectif général du GA sélection est d'accélérer le développement et le déploiement de la prochaine génération des variétés élites de riz pour les principaux systèmes de production en ASS.

Ses objectifs spécifiques sont :

- Adopter une approche collaborative systématique à la sélection rizicole
- Faciliter l'accès des sélectionneurs riz africains aux nouveaux matériels
- Stimuler l'évaluation du matériel génétique du riz sur l'ensemble du continent
- Raccourcir le temps requis pour déployer les nouvelles variétés de riz pour les principaux systèmes de production en ASS.

Le GA sélection renforce la collaboration avec les sélectionneurs des SNRA pour améliorer l'adaptabilité du nouveau matériel aux conditions culturales des producteurs et aux préférences des consommateurs par :

- L'implication précoce des sélectionneurs des SNRA et des producteurs dans le développement variétal et le processus des essais ;
- Des mécanismes de test et d'homologation variétaux plus efficaces et plus rapides.

Le GA sélection a été lancé à Kirundo, Burundi et à Ségou, Mali respectivement en avril et juin 2012. Quarante-trois (43) participants ont pris part à la réunion du Burundi tandis que vingt-six (26) ont participé à celle du Mali, y compris les partenaires des systèmes nationaux de recherche agricole et de vulgarisation (SNRAV). Deux membres ont été nommés pour aider le Coordinateur – un pour représenter l'Afrique de l'Ouest et du Centre et l'autre pour l'Afrique orientale et australe. Coulibaly M'baré du Mali, Afrique de l'Ouest (comme président) et Jimmy Lamo de l'Ouganda, Afrique de l'Est (comme Vice-président) ont été nommés à l'unanimité.

Activité 2.1 : Identifier les principales zones cibles et les types de plants requis correspondant aux besoins des producteurs et aux préférences des consommateurs

- 4 Méga environnements (ME) et 22 sites clés pour les ME ont été identifiés (bas-fond pluvial, bas-fond irrigué, plateau pluvial, hautes terres et mangrove).

Activité 2.2 : Mettre sur pied un Réseau africain pour le test variétal du riz et un Réseau Sud-est asiatique pour le test variétal, impliquant une séquence systématique du test variétal à travers les pépinières régionales et nationales, les essais de rendement, et la sélection variétale participative ; évaluer les lignées pures obtenues ci-dessus dans ce réseau.

Ce réseau de test multi-environnement, créé en 2010, est maintenant pleinement opérationnel avec des essais régionaux réalisés dans 22 sites (plateau 5, irrigué 6, bas-fond 6, hautes terres 4 et mangrove 1) et des essais nationaux dans 27 sites (plateau 4, irrigué 2, bas-fond 18, hautes terres 1, et mangrove 2). Pour l'essai régional, 490 lignées nominées par différentes institutions ont été évaluées. Pour les essais nationaux, 89 lignées sélectionnées de l'essai régional en 2010 ont été évaluées.



Figure 1. Pays impliqués dans les activités du Groupe d'action sélection et amélioration variétale

Les protocoles standard de cinq méga-environnements (plateau, bas-fond, irrigué, mangrove et hautes terres) et les semences ont été envoyés dans les sites clés dans 17 pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Madagascar, Mali, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Togo) en 2011 et une amélioration dans la nomination variétale a été observée dans l'ensemble des cinq méga-environnements. Les pourcentages de nomination par partenaire pour 201 essais régionaux étaient de 39 %, 34 %, 14 %, et 13 % pour le CIAT, AfricaRice, IRRI et les SNRA respectivement.

La première réunion annuelle du Groupe d'action sélection s'est tenue du 11 au 13 mai 2011 à Cotonou, Bénin. Cet atelier a été organisé en vue d'initier des discussions pour l'élaboration d'un document de référence pour le projet. Il y avait 47 participants, y compris les partenaires des SNRAV venus de 35 pays africains.

La deuxième réunion annuelle a été organisée du 24 au 27 avril 2012 à Cotonou, Bénin en vue d'initier des discussions pour l'élaboration d'un document de référence pour le projet. Il y avait au total 40 participants. La décision principale a été le changement de la nomenclature des essais multi locaux (Tableau 2).

Tableau 2. Principes des essais multi locaux réalisés par le Groupe d'action sélection à l'échelle du continent africain

Phase d'essai	Caractéristiques des essais	Site/ Lignées	Lignées de l'essai	Dispositif Exp	Nombre de lignées à avancer	Evaluateur
MET 1	Evaluation des lignées nominées par les sélectionneurs	1	Près de 100 lignées	Alpha lattice avec 3 répétition	Près de 30	<ul style="list-style-type: none"> ● Sélectionneur des SNRA
MET 2	Evaluation des lignées sélectionnées dans MET1	1	Près de 30	Alpha lattice avec 3 répétitions	Près de 10	<ul style="list-style-type: none"> ● Sélectionneur des SNRA ● Producteurs ● Membres du VRC ● Autres acteurs
MET 3	Evaluation des lignées sélectionnées dans MET 2 par les sélectionneurs des SNRA	3	Près de 10 des meilleures lignées	Alpha lattice avec 4 répétitions	1~3 lignées Recommandées pour homologation	<ul style="list-style-type: none"> ● Sélectionneur des SNRA ● Producteurs ● Membres du VRC ● Autres acteurs
	Evaluation de quelques lignées sélectionnées dans MET 2 le producteur	5	3 lignées sur 10	Pas de répétition		

VRC = Comité d'homologation variétal ; SNRA = Système national de recherche agricole.

Trois critères sont utilisés pour l'avancement des lignées :

1^{er} critère

- i. Rendement : rendement plus élevé

2^è critère

- i. Stress : scores les plus faibles

3^è critère

- i. Maturité : entre la durée la plus courte et la durée la plus longue des témoins
- ii. Hauteur de la plante : entre les témoins les plus courts et les plus hauts

Les autres caractères seront utilisés pour préparer le passeport de données (Tableau 6).

Les sites web suivants ont été développés pour partager les informations et les documents au sein du GA sélection et du GA vers le public :

- <http://www.africarice.org/afribreed/> :
 - partage des informations et des documents entre le GA et du GA vers le public
 - rédaction conjointe des documents en ligne
 - Planification des activités et partage des calendriers
- Public. <http://www.africarice.org/afribreed/> :
 - L'utilisateur ne pourra voir que les informations générales.
- Membres. <http://www.africarice.org/afribreed/>
Le point focal national du GA peut voir, ajouter, effacer et modifier toute section du site à travers "Members-Login".

Visites de suivi

Trois visites de suivi ont été effectuées au Burkina Faso et au Mali en 2010 (bas-fond pluvial ME), Mali et en Guinée en 2011 (plateau ME) et au Rwanda et au Burundi en 2012 (hautes terres ME). Les sélectionneurs du Mali, de la Guinée, du Burkina Faso, du Rwanda, du Burundi, du Togo, de Madagascar et de l'Ouganda, le président et les chercheurs d'AfricaRice y ont participé.

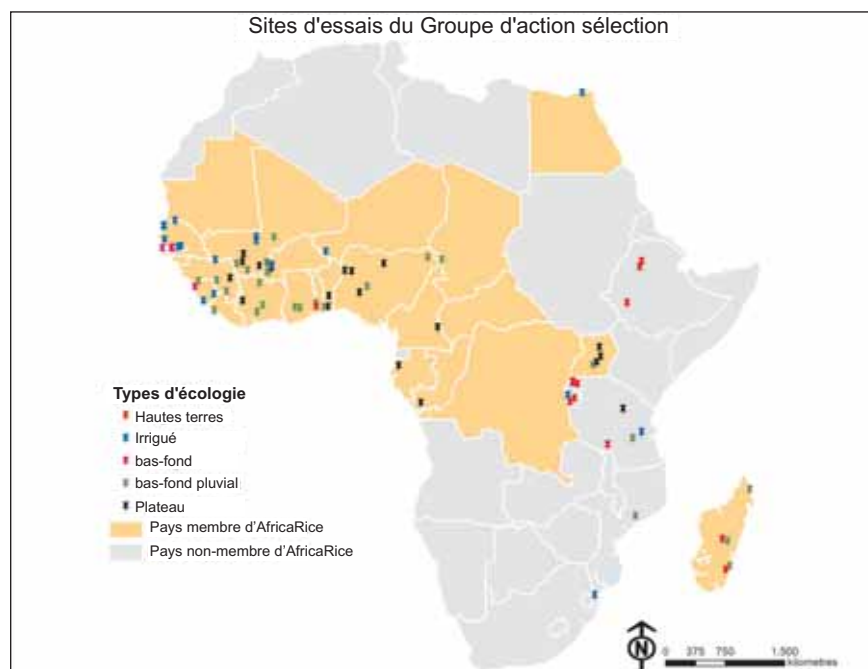


Figure 2. Sites d'essais du Groupe d'action sélection en 2012

Renforcement des capacités

Cours sur la sélection rizicole

2010 : Renforcer la connaissance et les capacités des participants en application efficace des principes des dispositifs expérimentaux, 14–17 décembre, 2010, Cotonou.

2011 : Présenter les techniques de collecte des données avec un accent particulier sur l'analyse correcte des données issues des expérimentations élaborées, 12–16 décembre 2011, Cotonou.

2012 : Former la prochaine génération des sélectionneurs-riz à utiliser les outils modernes en vue d'améliorer la précision et l'efficacité de leurs programmes de sélection

-Pays francophones : 30 avril – 4 mai, 2012, Cotonou ;

-Pays anglophones : Saint- Louis, Sénégal 29 mai - 5 juin 2012.

Protocole intégré pour la sélection variétale participative (PVS)

Environ 80 % de la production de riz en Afrique se trouve entre les mains des petits exploitants et les rendements de riz de la région sont très faibles – environ 1-6 tonnes par ha (par rapport à 5 tonnes en Asie). À ce jour, le riz est la source alimentaire qui croît le plus rapidement en Afrique. Il est cultivé et consommé dans près de 40 pays sur le continent.

La sélection participative implique l'ensemble des acteurs (les producteurs en particulier) dans la chaîne de valeur dans la définition des objectifs du processus de sélection, la mise en œuvre du processus de sélection et la mise au point variétale. En d'autres termes, c'est de la sélection décentralisée, couplée à l'implication des producteurs au début du processus. La sélection participative est ainsi une méthode efficace qui peut être adaptée aux espèces cultivées dans une gamme de conditions biophysiques et socio-économiques, et qui tient compte des besoins et des connaissances des paysans.

Tableau 3. Approches participatives dans la sélection des plantes et les niveaux d'implication des producteurs

S/No	Approches participatives	Niveau d'implication des producteurs
1	Sélection participative des plantes (PPB)	Choix des parents et implication depuis les stades de la disjonction
2	Sélection variétale participative (PVS)	Essais au champ des lignées (variétés) fixées
3	Amélioration participative des cultures (PCI)	Dans tous les processus d'amélioration des cultures (sélection, approvisionnement en semences et pratiques agronomiques)
4	Amélioration variétale non-participative décentralisée	Implication limitée ; essais variétaux menés aux champs par les sélectionneurs
5	Amélioration variétale participative centralisée	Implication dans les essais variétaux en station
6	Amélioration variétale non participative centralisée	Pas d'implication paysanne
7	Amélioration variétale et environnementale décentralisée	Essais variétaux au champ dans les zones à problème pour les stress biotiques (p. ex., maladies, insectes, Striga, adventices) avec l'implication des producteurs.

L'objectif de la sélection participative est de veiller à ce que la recherche entreprise réponde aux besoins des producteurs. Les chercheurs travaillent avec les producteurs et la majorité des essais sont réalisés dans les champs de ces derniers. Plutôt que de jouer un rôle secondaire, les paysans sont des partenaires à part entière dans le processus. En fait, les paysans jouent fréquemment les premiers rôles et comparent leurs cultivars existants au matériel fourni par les chercheurs. Puisque les variétés des producteurs sont adaptées aux conditions locales, les résultats sont souvent plus convaincants que ceux de la sélection conventionnelle. Cette approche sert de fondation à la conservation dynamique du processus de sélection.

La sélection participative couvre l'ensemble du cycle de développement et les activités de recherche relatives à l'amélioration des plantes, en particulier :

- La détermination des objectifs de sélection ;
- La production de la variabilité ou de la diversité génétique ;
- La sélection au sein de population variables pour mettre au point de nouveaux matériels ;

- L'évaluation de ces matériels (appelée évaluation variétale participative ou sélection participative des variétés) ;
- La distribution du matériel et ;
- La production et la distribution des semences.

L'approche implique aussi l'évaluation des politiques législatives et/ou mesures existantes, et le développement de nouvelles dispositions, le cas échéant. Il est demandé aux paysans, aux sélectionneurs et autres acteurs (tels que les comités d'homologation variétale, les commerçants, les fabricants, les négociants et les consommateurs) de jouer différents rôles à différents stades, mais en travaillant tous ensemble.

Méthodologie de la PVS

La PVS est un outil efficace pour le transfert efficace des technologies rizicoles améliorées aux paysans et est basée sur un programme de trois ans :

- 1^{ère} année : les producteurs sont exposés à une gamme de lignées prometteuses et une enquête de base est réalisée.
- 2^e année : les producteurs cultivent les variétés sélectionnées pendant la 1^{ère} année dans leurs champs
- 3^e année : les paysans adoptent les variétés préférées et l'impact de l'adoption est évalué.

La PVS raccourcit le temps entre la mise au point des variétés et l'homologation (3 ans pour la PVS/7 ans pour la sélection conventionnelle). Elle accélère le taux d'adoption des variétés prometteuses de riz mises au point par les chercheurs et élicitent les critères des producteurs pour le choix/l'adoption des variétés de riz et cette information est mise à la disposition des chercheurs pour un raffinement plus poussé des technologies (Tableaux 4 et 5).

Tableau 4. Sélection conventionnelle

<u>Saisons</u>	<u>Activités</u>	
1-6 7-9 10-11 12-13	Développement et lignées sélectionnées Essais en station de recherche Essais multi locaux Essais au champ	Pas de participation de producteur
14	Homologation de nouvelles variétés	Risque de rejet des variétés Faible taux d'adoption

Tableau 5. Sélection en utilisant la méthode de la sélection variétale participative

Saisons	Activité	
1-6 7-8	Génération des nouvelles lignées de sélection améliorées Lignées évaluées en station	
PVS		
9	<u>1^{ère} année</u> : les producteurs évaluent 30-60 lignées dans un jardin de riz cultivé dans un village et sélectionnent les lignées à évaluer dans leurs propres champs pendant la prochaine saison.	Les producteurs font une contribution majeure dans les lignées sélectionnées On peut s'attendre à un taux élevé d'adoption/ impact puisque les lignées sont sélectionnées par les producteurs
10		
11	<u>2^e année</u> : les producteurs évaluent les lignées sélectionnées et choisissent les lignées pour une troisième année d'évaluation. <u>3^e année</u> : les producteurs évaluent les lignées sélectionnées et choisissent celle à adopter.	

En PVS-1, les producteurs reçoivent les lignées beaucoup plus tôt que dans la sélection conventionnelle où les lignées sont en train d'être encore testées en station pendant la 9^e saison.

Collaboration des producteurs, et les essais dispersés ou ' baby trials' dans les champs des producteurs, qui restent sous la responsabilité du producteur et conduits en milieu paysan. À ce stade, le Comité d'homologation variétale du ministère de l'Agriculture se joint à l'évaluation des producteurs et des chercheurs en vue de confirmer la Valeur agronomique et technologique (VAT) et la Distinction, l'homogénéité et la stabilité (DHS), qui sont deux indices d'évaluation précédant l'homologation variétale (Inscription au catalogue officiel). En année 3, les essais dispersés sont répétés par les producteurs (pour tenir compte de la variation climatique annuelle) en vue de la confirmation et de l'extension possible à d'autres producteurs. La VAT et le la DHS sont également vérifiés à ce stade. Au niveau de l'essai dispersé, les observations des producteurs effectuant les essais et des producteurs visiteurs sont pris en compte.

Année 1 : Jardin de riz

1. Établi sur un site représentatif de la zone cible (plus d'un site si les ressources le permettent)
2. 50 – 60 variétés
3. Dispositif Alpha lattice avec au moins 3 répétitions
4. Taille de parcelle 1 x 5 m, et 40 cm d'espacement entre les parcelles
5. Pratiques locales de gestion des cultures
6. Caractères agronomiques et notation pour les dégâts causés par les stress biotiques et abiotiques répertoriés
7. Collecte de données sur le milieu de production rizicole
8. Les producteurs PVS sont invités à visiter l'essai dans le jardin de riz à trois périodes et classent les variétés (une seule répétition choisie au hasard)
9. À partir des données sur les caractères agronomiques et les préférences des producteurs, 10 variétés sont choisies
10. Les chercheurs multiplient les semences des variétés choisies pendant la saison sèche

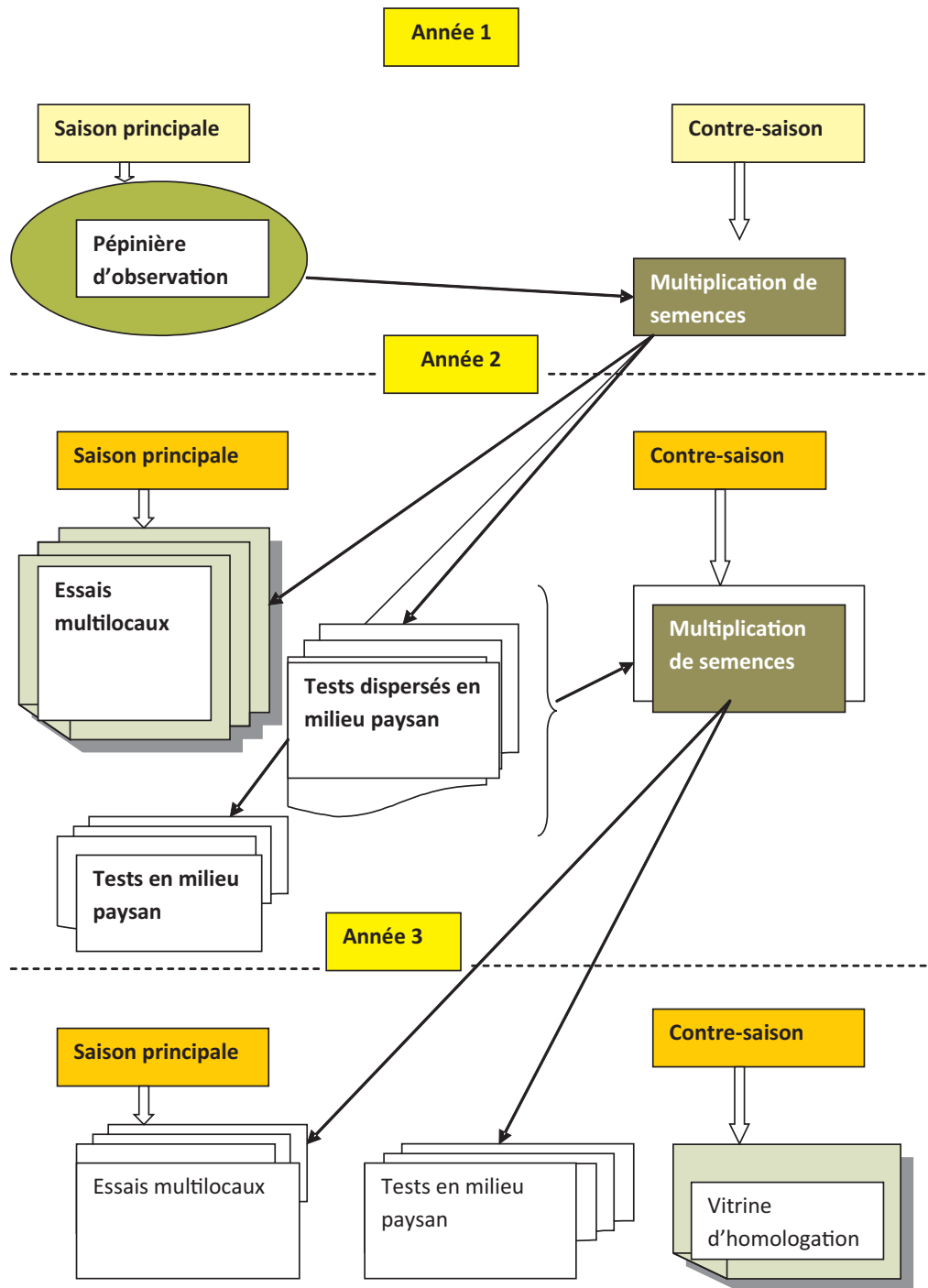


Figure 3. Cycle de la sélection variétale participative (PVS)

Année 1 et 3 : Essais multilocaux

Dès l'étude de base, les producteurs sont divisés en deux groupes selon :

- i. L'utilisation importante ou faible des intrants
- ii. La toposéquence (bas-fond) (quelques exemples).

Dix (10) variétés, y compris les témoins locaux, sont plantées par les chercheurs dans les champs des producteurs. Les producteurs non-PVS des villages PVS et les producteurs qui viennent des villages non PVS sont invités à visiter des essais dans un village PVS.

Année 2 et 3 : Essais dispersés

Les producteurs reçoivent 2 kg de chacune des trois variétés (1 variété attribuée au hasard au producteur, une variété choisie par le producteur et un témoin). L'essai est mis en place et géré par les producteurs, sans dispositif ou taille de parcelle spécifique. Les seules informations enregistrées portent sur les préférences des producteurs et les caractéristiques socioéconomiques.

Tests organoleptiques

Ce test est conduit sur les 10 variétés choisies un mois après la récolte par un panel varié : producteurs, agents de vulgarisation et chercheurs, membres du grand public, les vendeurs d'équipement de transformation, les usiniers, les restaurateurs, les commerçants (es), et les chefs de village. Des observations sont faites sur les éléments suivants de la qualité grain : capacité de décorticage (à travers le pilage de même que les décorticages traditionnel et moderne) ; texture du grain blanc (translucide ou crayeux) ; temps de cuisson et quantité d'eau utilisée ; capacité à gonfler, arôme et goût.

Evaluation d'impact *Ex-post*

Les mêmes producteurs (PVS, non-PVS et observateurs) interviewés pendant l'enquête de référence sont à nouveau enquêtés à la fin de la troisième année. Outre les informations collectées lors de l'enquête de référence, les observations sont faites sur les expériences des producteurs sur les essais PVS. Toutes les données collectées sont utilisées pour estimer les taux potentiels d'adoption des nouvelles variétés et leur impact sur les moyens de subsistance et la pauvreté des producteurs.

Conclusion

Les avantages potentiels de l'approche participative – en particulier la rapidité avec laquelle la variété se retrouve entre les mains du producteur, l'accroissement des taux d'adoption des nouvelles variétés, et la diversité biologique au sein des espèces à travers la sélection de diverses espèces – ne pourront être atteints que si les nouvelles accessions sont multipliées pour répondre aux besoins d'un grand nombre de producteurs. Dans de nombreux pays, cette approche est associée à la reconnaissance officielle de nouvelles variétés. La procédure est généralement menée par un Comité du ministère de l'Agriculture qui a le pouvoir d'acceptation ou de refus, sur la base d'un rapport scientifique qui évalue la performance, les caractéristiques agronomiques, la réponse aux maladies et aux insectes, et les caractéristiques technologiques des nouvelles variétés. Étant donné que l'avis des producteurs n'est pas pris en compte dans le processus d'inscription, de nombreuses variétés sont cultivées mais jamais inscrites, tandis que de nombreuses variétés inscrites ne sont jamais cultivées. Dans les deux cas, les investissements dans la production d'une variété et la multiplication de ses semences ne profitent à aucune partie. Il a été démontré que les coûts économiques générés par l'inscription d'une mauvaise variété sont plus faibles que le coût généré par la non inscription d'une bonne variété. L'approche participative à l'amélioration variétale peut considérablement accroître l'efficacité de production d'une variété si l'acceptation des producteurs est considérée comme un critère de sélection et d'inscription au catalogue. Dans ce système, les variétés sont inscrites seulement après l'évaluation de leur adoption par les producteurs (Tableau 5) afin que la multiplication de semences se focalise seulement sur les variétés qui sont acceptées, et dont le producteur a besoin.

3. Homologation variétale

Une variété introduite ou mise au point dans un pays doit suivre la procédure suivante et satisfaire à certaines conditions avant son homologation :

- (1) Introduction ou amélioration variétale ;
- (2) Sélection de lignées pures ;
- (3) Évaluation variétale ;
- (4) Homologation variétale ;
- (5) Production et distribution de semences.

L'homologation variétale est le moyen par lequel une agence spécialisée ordonne l'homologation d'une nouvelle variété dans un pays – la variété est inscrite au catalogue national avec des données fiables sur son origine, ses valeurs agronomiques et techniques, et le sélectionneur détient exclusivement les droits de production et de distribution des semences.

La décision d'homologation variétale est prise lors d'une des réunions du Comité d'homologation variétale (composée de divers spécialistes) après avoir visité des « parcelles de démonstration/vérification ». Le Comité décidera ensuite de l'inscription de la variété nouvellement homologuée au catalogue national avec l'information suivante :

- L'essai devra avoir été mené sous la supervision des sélectionneurs et d'autres spécialistes, et les données soumises au Comité d'homologation variétal pour vérifications ;
- La variété adoptée par les producteurs pourrait être inscrites par les chercheurs.

3.1 Caractères essentiels

- Il devrait être facile d'observer les caractères morphologiques, utiles et peu influencés par l'environnement, en vue de l'identification de la variété et ;
- Performance, adaptation et utilisation des caractéristiques variétales.

Tableau 6. Données passeport des variétés

Noms commercial et scientifique
Origine géographique
Origine génétique
Espèces
Date de mise au point/sélection
Collecteur
Responsable de la maintenance
Valeur agronomique et technologique (VAT)
Distinction, homogénéité, et stabilité (DHS)
Résistance aux stress environnementaux
Facilité à battre et résistance à la verse
Longueur du grain
Largeur du grain
Pilosité de la glume
Taille du grain
Poids de 1 000 grains
Couleur du grain
Translucence
Teneur en amylose, etc.
Rendement (t/ha) (potentiel et moyen)
Rendement de récupération (taux d'usinage)
Autres bons et mauvais caractères.

Droits du sélectionneur

Les droits exclusifs des sélectionneurs des nouvelles variétés sont garantis pour leur production, vente et distribution – cela signifie que les nouvelles variétés sont distinctes, homogènes et stables. Une variété est distincte si ses caractéristiques sont différentes de celles d'autres variétés existantes. Elle est homogène si les individus qui composent la variété ont les mêmes caractéristiques. La variété est stable si les caractéristiques restent les mêmes d'une génération à l'autre (Tableau 7).

Tableau 7. Données passeport du NERICA1

1. IDENTIFICATION	
1.1 Synonyme : WAB 450 – I - B – P – 38 – HB (NERICA1)	1.5 Nature génétique : Lignée pure
1.2. Espèces : Oryza sativa x Oryza glaberrima	1.6 Origine géographique : WARDA, Bouaké
1.3 Type variétal : NERICA	1.7 Mise au point : 1994
1.4 Parents : WAB 56 – 104/CG 14	
2. CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES	
2.1 Écologie : riz de plateau	2.6 Résistance à la pyriculariose : Moyenne
2.2 Nbre de jours pour atteindre 50 % d'épiaison : 70-75 jours	2.7 Résistance aux insectes : Bonne
2.3 Maturité : [K3] 95-100 jours	2.8 Résistance à la verse : Bonne
2.4 Rendement potentiel : 4 500 kg/ha	2.9 Résistance à l'égrenage :
2.5 Poids de 1 000 grains : WAB 56 – 104/CG 14	2.10 Dormance des semences :
2.6 Réaction à l'apport d'azote :	
3. CARACTÉRISTIQUES MORPHOLOGIQUES	
3.1 Plant	Axe :
Taille moyenne : 100 cm	3.3 Grain
Tallage : bon	Longueur : 6,9 mm
Couleur de la gaine de la feuille basilaire : violette	Largeur : 2,6 mm
Angle de la tige :	Taille : moyenne
Angle de la feuille : dressée	Couleur de la glumelle inférieure : beige clair avec les extrémités noires
Angle de la feuille paniculaire : dressée	Pubescence de la glumelle inférieure et supérieure
3.2 Panicule	Barbe : absente
Type : compact	Couleur de l'apex : noir/violet
Exsertion : bonne	Couleur du caryopse : blanc

4. CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES ET TECHNIQUES	5. PRATIQUES CULTURALES
4.1 Teneur en amylose : 26,6 %	Contacter les services de vulgarisation de votre pays
4.2 Taux d'usinage : 63 %	
4.3 Qualité culinaire : bonne	
4.4 Arôme : parfumé	

Procédures harmonisées d'homologation variétale et d'inscription au Catalogue ouest africain des espèces et variétés de plantes

Deux initiatives d'harmonisation des législations semencières ont été initiées conjointement par le Comité inter-États pour la lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Un atelier régional tenu à Accra, Ghana du 27 février au 3 mars 2007 a rapproché les représentants de diverses institutions des 17 États membres. Cet atelier a contribué à compiler des documents préliminaires de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS dans le cadre formel d'une législation semencière commune aux 17 États membres des trois organisations intergouvernementales.

Le 8 novembre 2007, les ministres de l'Agriculture et de l'Alimentation de la CEDEAO, lors de leur réunion tenue à Ouagadougou ont recommandé la création :

- 1- D'un catalogue ouest africain des variétés et espèces de plantes (COAfEV), qui sera le document officiel où seront répertoriées toutes les variétés homologuées dans les États membres et les catalogues nationaux ;
- 2- D'un Comité ouest africain semencier (COASem), qui applique les réglementations en termes de contrôle, certification et commercialisation des semences.

Les 17 et 18 mai 2008, la soixantième session ordinaire du Conseil des ministres s'est réunie à Abuja et a adopté la réglementation C/REG. 4/05/2008 portant sur l'harmonisation des régulations gouvernant le contrôle qualité, la certification et la commercialisation des semences de plantes et plantes dans les pays de la CEDEAO. Une version provisoire du COAfeV avait été établie

en listant les variétés homologuées dans les États membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS.

En vue d'éviter la double inscription des variétés dans le COAfev, il est essentiel de standardiser les critères d'évaluation, en particulier pour les critères DHS et VAT.

La réglementation C/REG. 4/05/2008 concerne onze espèces de plantes, y compris 4 céréales (riz, maïs, sorgho et mil), deux légumineuses (arachides et niébé), 3 tubercules et plantes à racines (manioc, igname et pomme de terre) et deux légumes (tomate et oignon).

3.4. Distinction, homogénéité et stabilité (DHS) et évaluation de la Valeur agronomique et technologique (VAT) des variétés de riz

La méthodologie d'amélioration génétique (utilisation de méthodes et techniques conventionnelle) implique l'amélioration variétale suivie de la mise au point des variétés.

La variété est une plante individuelle dotée de certains caractères (morphologiques, physiologiques, cytologiques, chimiques ou autres) qui conservent ces caractères après multiplication (DHS). La variété améliorée est une variété qui a au moins un ou plusieurs caractères aux performances supérieures à une ancienne variété (VAT). Elle correspond aux préférences du consommateur telles que la qualité et la quantité.

Évaluations requises pour chaque variété

L'épreuve de la DHS est requise pour élaborer les données passeport et l'identification variétale en vue de l'inscription au catalogue.

Si le nombre de géotypes pour l'étude de la DHS est faible, il est recommandé d'utiliser le dispositif complet en bloc randomisé avec 3-4 répétitions : taille de la parcelle 5 m x 5 rangs ; témoins pour le cycle (intermédiaire, précoce, très précoce).

Pour un grand nombre de variétés, le dispositif augmenté est recommandé ; taille de la parcelle 2 rangs de 5 m ; témoins pour le cycle (intermédiaire,

précoce, très précoce), évaluer près de 100 caractères morphologiques, dont le rendement.

La durée pourrait être de 1 – 2 saisons culturales – saison sèche (DS) et saison humide (WS) sur un site – station de recherche.

La variété est une unique entité génétique homogène et stable

Stabilité : la performance de la variété est la même dans l'ensemble des sites et au fil des ans. Exemple : le potentiel de rendement de la variété est le même pendant plusieurs années ou dans plusieurs zones de production avec la même qualité, telle que la résistance, le goût et la valeur nutritive, etc.

La variété démontre la Valeur agronomique et technologique (VAT)

La Valeur agronomique et technologique (VAT) de la nouvelle variété est déterminée à travers les tests dispersés effectués avec des variétés de la même maturité, et les variétés témoins.

Étapes après les épreuves de DHS/VAT

Les épreuves de DHS et de VAT sont suivies de la production de semence et de la maintenance de la variété. La première étape est la production de pieds de cuve (100 % de pureté génétique), puis de semences de base (98 % de pureté) et enfin de semences certifiées (90–98 % de pureté génétique).

ANNEXE VII

Station du Sahel et centre régional de formation de Saint-Louis

Introduction

Le développement de nouvelles technologies rizicoles, l'évaluation de leurs performances et leur transfert nécessitent l'implication des acteurs et des professionnels de la riziculture. La formation de spécialistes dans le domaine du transfert des technologies demeure un complément indispensable du dispositif de recherche/développement, un outil essentiel au renforcement des capacités des acteurs du développement rizicole. De par sa mission, AfricaRice a particulièrement fait de la recherche en partenariat et du développement des ressources humaines une priorité pour le renforcement des capacités de recherche des systèmes nationaux (SNRA) des pays membres.

Outre les formations diplômantes (MS, PhD), AfricaRice assure déjà de nombreuses formations de courte durée pour les chercheurs, les agents d'encadrements et de nombreuses formations à la carte (production de semences, gestion intégrée de la riziculture, etc.). À titre d'exemple, AfricaRice a organisé 41 formations et ateliers en 2009 pour un total de 789 participants. Le Conseil des ministres des 24 États membres d'AfricaRice a exhorté le Centre à aborder la question de la faible capacité de la recherche et de la vulgarisation rizicole en demandant au Centre de mettre l'accent sur la formation de spécialistes de la riziculture pour renforcer le transfert des technologies. Cette demande a été réitérée par le Comité des experts nationaux d'AfricaRice (composé des Directeurs généraux des instituts nationaux des 24 États membres d'AfricaRice) en 2008 puis en 2009. Le dernier Congrès du riz en Afrique tenu à Bamako, Mali en mars 2010 a réaffirmé l'urgence de fournir des ressources humaines techniquement bien formées pour accompagner le développement de la riziculture en Afrique.

C'est pour répondre à cette exigence plusieurs fois exprimée qu' AfricaRice a inscrit « Le renforcement des capacités des agents de recherche et du développement et des acteurs de la chaîne de valeur riz » comme une des 7 priorités de son plan stratégique des 10 prochaines années (2011 – 2020).

1. La nécessité d'un cadre pour la formation

Pour les formations de courte durée, AfricaRice procède à la location de chambre d'hôtels et de salles de conférence. L'organisation de cours de formation dans les hôtels comporte un certain nombre de contraintes. Les hôtels n'offrent pas la possibilité d'aménager des salles de manipulation pour les travaux pratiques parfois nécessaires pour certaines formations. Il faut transporter les participants sur les stations de recherche pour les travaux pratiques. Les coûts des formations dans les hôtels reviennent très chers avec les difficultés additionnelles de gestion de la logistique. Sans infrastructures propres à l'institution, AfricaRice ne peut assurer des formations de longue durée (3 à 6 mois) dans les hôtels. Face à ces contraintes, il était devenu urgent d'avoir un cadre dédié à la formation.

C'est pour répondre à cette demande qu'AfricaRice a décidé de créer un Centre international d'accueil et de formation sur la riziculture.

2. Le projet du centre de formation

Créer un centre de formation est un projet ambitieux. Il est particulièrement difficile de trouver des bailleurs qui acceptent facilement d'investir dans la construction de bâtiments. Bien que n'ayant pas toutes les ressources nécessaires, AfricaRice a décidé d'engager le projet sur ses fonds propres en espérant plus tard un accompagnement de ses partenaires financiers. Le projet a été abordé avec la vision du management de décentraliser le plus possible les activités de recherche et de formation en renforçant davantage les stations régionales. C'est dans cette logique qu'AfricaRice a décidé de créer et de localiser le futur centre pour la formation dans sa représentation régionale pour le Sahel à la Station de Saint-Louis au Sénégal.

Un plan de mise en œuvre du projet sur le court, moyen et long terme a été adopté. Le site d'implantation et le plan de mise en œuvre du projet ont été facilités par une vision anticipative du Management d'AfricaRice sur les exigences de développement futur de l'institution. AfricaRice avait commencé depuis 2006 par engager une longue procédure de demande de terrain aux autorités nationales du Sénégal. Après plusieurs et longues tractions c'est finalement en 2010 qu'AfricaRice a obtenu un terrain de 7 300 m² dans la ville de Saint-Louis non loin de l'université Gaston Berger (UGB).

Le plan prévoit de construire dans une première phase deux bâtiments pour un coût estimé à 2 millions de dollars, y compris les équipements. Le bâtiment principal comprend trois niveaux (R+2). Le rez-de-chaussée comporte deux salles de cours de 30 places chacune, un laboratoire de manipulation, une salle informatique, une salle de conférence de 150 places, un secrétariat et des toilettes. Les deuxièmes et troisièmes niveaux comportent 20 chambres à deux lits (40 lits) et six chambres individuelles soit un total de 52 lits. Le deuxième bâtiment est un R+1 comportant un restaurant/caféteria avec cuisine et magasin au premier niveau et une bibliothèque et trois bureaux au deuxième niveau.

3. État d'avancement et perspective

Le projet est en cours de réalisation. Les travaux de construction ont commencé en janvier 2011 par le bâtiment principal sur fonds propres d'AfricaRice. La construction du bâtiment est achevée. Il est actuellement au stade des finitions qui devraient s'achever au mois d'août prochain. Il reste les équipements (meublier, matériel informatique et bureautique) à acquérir pour commencer l'exploitation de ce bâtiment. Les travaux de construction du deuxième bâtiment (restaurant/caféteria et bureaux) vont bientôt démarrer et devraient s'achever en milieu de l'année 2013. Mais le centre pourrait bien fonctionner en attendant cette infrastructure complémentaire.

Les perspectives de développement du centre sont positives. L'initiative d'AfricaRice d'engager ce projet a donné des opportunités de soutien et d'accompagnement. Dans la recherche de partenariat pour soutenir le développement du centre de formation, AfricaRice a soumis en 2010 un dossier de compétition à un appel à projet du programme des centres d'excellence régionaux (PACER) de l'UEMOA. AfricaRice a présenté son projet à la compétition pour être reconnu comme centre d'excellence pour la recherche et la formation en riziculture dans les pays de l'UEMOA. Sur 79 candidatures, huit dossiers ont été présélectionnés, dont celui d'AfricaRice. Selon la procédure, une mission d'experts de l'UEMOA est venue constater et évaluer sur place à Saint-Louis l'éligibilité d'AfricaRice au PACER. La mission a été impressionnée par la rigueur et la qualité du travail scientifique. Suite à la visite du chantier du centre de formation en construction, la mission a noté avec satisfaction l'engagement total d'AfricaRice à réaliser ce projet. Le Conseil des ministres de l'UEMOA vient d'attribuer le label de Centre d'excellence à AfricaRice le 10 juin 2012. AfricaRice est désormais reconnu comme Centre d'excellence par

l'UEMOA pour la recherche et la formation en riziculture. Ce label de l'UEMOA confère à AfricaRice les principaux avantages suivants :

- i) Dans l'immédiat, l'UEMOA va accompagner le renforcement du centre avec une première subvention de 150 millions FCFA pour deux années (2012 – 2013). La convention est renouvelable et le montant est renégociable tous les deux ans ;
- ii) L'UEMOA reconnaît qu'il dispose désormais d'un centre spécialisé et de qualité sur la riziculture qui peut assurer une recherche de qualité, une formation à la recherche (étudiants Master, PhD et autres) et la formation de spécialistes de la riziculture et des acteurs de la chaîne de valeur riz. C'est une opportunité pour AfricaRice de jouer le rôle de bras technique de l'UEMOA dans le domaine avec des possibilités de mobilisation de ressources par le partenariat AfricaRice-UEMOA.
- iii) Le renforcement de la visibilité d' AfricaRice auprès de cette institution sous-régionale et dans ses 8 pays membres.

AfricaRice et ses partenaires de l'IITA et de l'ICARDA viennent d'obtenir un financement de 62 millions dollars US de la Banque africaine de développement (BAD). En accord avec la BAD, une contribution de 320 000 dollars US sera utilisée pour terminer les travaux de génie civil du deuxième bâtiment (restaurant/caféteria, bureaux) et les équipements complémentaires.

4. Fonctionnement du centre de formation

Sur le plan administratif local, le centre de formation sera géré administrativement par l'administration de la station régionale avec un code budgétaire qui comptabilise les dépenses et recettes du centre. Conformément au principe global de recouvrement des coûts d'opérations (*full cost recovery*), l'utilisation de toute infrastructure du centre sera facturée à coût réel. En fonction des calendriers internes de formation, le centre peut être utilisé par des partenaires en utilisant toujours le principe de facturation à coûts réels.

Sur le plan administratif et technique au niveau central (Siège d' AfricaRice) les formations sont programmées et planifiées au niveau central par un coordonnateur de la formation. Le responsable de la formation au niveau central sera accompagné par un coordonnateur de la formation au niveau régional. Les deux coordonnateurs maintiennent des liens fonctionnels. Ils jouent un rôle technique dans la préparation des modules et programmes de formations. Ils

préparent les budgets et expriment les besoins à mettre à leur disposition pour les formations et ce à l'image des chefs de programmes de recherche. Étant donné la charge additionnelle de travail, un personnel complémentaire (estimé à 3 agents) sera recruté pour renforcer l'équipe régionale dans la gestion des activités de formation.

Dans son fonctionnement, le centre utilisera en priorité des prestataires de service, notamment pour la restauration, les services de nettoyage, d'entretien des locaux et le gardiennage. Le centre est destiné en premier lieu aux activités de formation d'AfricaRice. Mais au-delà des besoins d'AfricaRice, le Centre pourrait être utilisé par d'autres institutions partenaires ou non pour diverses activités sans perturber les programmes de formation d'AfricaRice. En fonctionnant de cette façon, le centre devrait pouvoir s'autofinancer et assurer de façon durable sa mission.

Conclusion

Malgré les difficultés rencontrées, le projet de centre d'accueil et de formation sur la riziculture a bien démarré. La vision et l'initiative du management d'AfricaRice d'engager le projet au départ avec un petit budget ont été très bénéfiques pour la réalisation du projet. Cet engagement a créé et stimulé l'engagement des partenaires (UEMOA, BAD) qui accompagnent AfricaRice dans la réalisation concrète de ce projet.

Ce centre sera probablement le seul centre international spécialisé sur la formation à la riziculture en Afrique. Il pourrait même créer éventuellement un cadre favorable pour développer une plateforme commune sur la formation rizicole entre AfricaRice, les SNRA et les universités de la sous-région.

ANNEXE VIII

Faisabilité du retour d’AfricaRice en Côte d’Ivoire

La question du retour d’AfricaRice en Côte d’Ivoire revient régulièrement lors des rencontres avec les institutions gouvernementales, les partenaires au développement, notamment les ONG, les organisations paysannes et le secteur privé et les partenaires techniques et financiers travaillant en Côte d’Ivoire.

La réponse à cette question est d’autant plus importante qu’elle suscite un grand intérêt pour les autorités ivoiriennes qui souhaitent bénéficier d’un appui rapproché et constant d’AfricaRice pour atteindre l’autosuffisance dans les trois prochaines années. L’enjeu est de taille car la Côte d’Ivoire compte commencer à exporter du riz dans les pays de la sous-région à partir de 2016. L’objectif affiché est de doubler la production qui passera de 750 000 à 1 500 000 tonnes de riz blanchi (SNDR, 2010).

Ce souhait est aussi exprimé par plusieurs autres pays membres d’AfricaRice, le Conseil des ministres, le Conseil d’administration et les Bailleurs de fonds qui demandent à maintenir le siège en Côte d’Ivoire. En effet, le pays offre d’énormes possibilités tant sur le plan des communications et voyages que des contacts avec les missions diplomatiques et les institutions internationales. En outre, il abrite la plus grande station d’AfricaRice qui couvre un domaine de 700 hectares avec un accès à des points d’eau dont :

- un barrage de grande capacité (hauteur maximale - 8 mètres, avec une capacité de 150 millions de m³). Il peut irriguer environ 180 ha ;
- des champs d’expérimentation le long de la toposéquence (plateau, zone hydromorphe, bas-fonds, périmètres irrigués) ;
- des champs de production de semences.

La station dispose également d’importantes infrastructures telles que :

- les laboratoires modernes (au nombre de 13) couvrant les principaux domaines de recherche d’AfricaRice (sélection, biotechnologies, entomologie, qualité du grain, physiologie, physique des sols, pédologie, chimie du sol, fertilisation, analyse de plantes, sols et eaux, malherbologie, agronomie) ;
- 201 bureaux et 4 salles de conférences et de réunions ;
- 25 magasins de grande capacité ;
- 2 chambres froides pour la conservation à moyen terme des ressources phytogénétiques ;

Dans un souci de bonne préparation du retour à son siège, AfricaRice a envoyé en Côte d'Ivoire plusieurs consultants avec pour mission d'évaluer la situation sur le terrain et de proposer des mesures appropriées (Bamba Guei, 2009 ; Gora Beye et Emmanuel Ekebil, 2011).

C'est dans cette même démarche que s'inscrit la mission de Dr Eugene Terry, ancien Directeur général d'AfricaRice, qui est présentement en Côte d'Ivoire pour étudier les dernières évolutions de l'environnement social dans les villes d'Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké. En attendant ses recommandations, nous vous proposons un état des lieux ainsi qu'une synthèse des discussions que nous avons menées ces derniers temps avec les autorités ivoiriennes.

État des lieux

Environnement social et état des infrastructures à Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké

Les problèmes d'insécurité rencontrés dans le passé, notamment avec la présence de forces incontrôlées ont été en grande partie réglés. Les militaires sont moins visibles. Ils sont remplacés par les policiers qui sont présents partout dans les villes, et les gendarmes en campagne. Quelques poches de résistance sont relevées par moments à l'ouest du pays, mais le phénomène tend à se raréfier.

L'administration, composée de préfets et sous-préfets, officiers de justice, médecins et enseignants, a été redéployée dans toutes les villes et tous les départements. L'indice de sécurité communiquée par le PNUD est de niveau 3¹. Concernant la vie courante, les activités reprennent petit à petit particulièrement au niveau des écoles, de la santé et du commerce. La situation se présente comme suit :

Les écoles et universités

Plusieurs écoles internationales d'Abidjan, à l'exception du Lycée Jean Mermoz, ont été ouvertes (Jacques Prévert pour le primaire, Blaise Pascal et l'université ivoiro-canadienne pour le secondaire). Il en est de même des établissements spécialisés de Yamoussoukro (INHPB - Institut national polytechnique Houphouët-Boigny, ESA - Ecole supérieure d'agronomie, ENSTP - Ecole nationale supérieure des travaux publics, ESCAE - Ecole supérieure de commerce et d'administration des Entreprises, ESI - Ecole supérieure de l'industrie, ESMG - Ecole supérieure des mines et de la géologie.

La situation reste cependant morose à Bouaké. En effet, le Lycée René Descartes et l'École américaine sont encore fermés.

Pour ce qui est des écoles et universités ivoiriennes de l'enseignement général, des travaux de réfection sont menés sur l'ensemble du territoire. L'ouverture des classes est prévue pour le mois de septembre 2012, après un an et demi de fermeture.

Les hôpitaux et cliniques

Le plateau technique est bon mais n'a pas encore atteint son niveau d'antan où des interventions complexes, telles que les opérations chirurgicales du cœur, pouvaient être menées sur place.

Tous les centres hospitaliers universitaires sont fonctionnels. Il en est de même des cliniques qui cependant ne connaissent pas de fortes fréquentations. Les principales cliniques opérationnelles sont :

- la Polyclinique internationale Sainte Anne Marie - PISAM, la Polyclinique de l'Indenié et la Polyclinique des II Plateaux à Abidjan ;
- la Clinique médicale le Nanan – CMENA, la Clinique Sainte Madeleine et la Clinique médicale de Dr Touré à Bouaké.

Les pharmacies fonctionnent relativement bien. Néanmoins, les pharmaciens déplorent un recours de plus en plus fréquent à la pharmacopée traditionnelle et aux médicaments des rues.

Les banques

Les principales banques nationales (SGBCI, BHCI, BFA, BNI, BICICI, ...) et internationales (ECOBANK, CITIBANK, Standard Chartered Bank, UBA,...) sont ouvertes et travaillent correctement.

1. Dans le cadre de la gestion du risque dans les zones d'intervention, le système des Nations Unies a établi un système de niveau de sécurité en vue d'identifier les menaces et les dangers dans chaque zone des opérations. Six (6) niveaux de sécurité sont identifiés ; du niveau un (1) : environnement paisible ou sans danger notable ; à six (6) : environnement extrêmement dangereux. Chaque niveau est décrit avec précision ci-après :
1. Danger minimum : une vie normale peut être menée et on peut travailler sans problème ;
2. Danger faible : une vie normale peut être menée mais il faut être prudent ;
3. Danger modéré, il y a des risques mais limités, on peut vivre presque normalement, mais il faut être prudent, la vie de famille n'est pas recommandée ;
4. Danger important, on reste à la maison ;
5. Danger élevé, rassemblement en des lieux nommés à l'avance ;
6. Danger extrême, c'est le moment de l'évacuation.

À titre d'exemple à Bouaké et à Abidjan, le niveau de sécurité est passé du niveau 5 à 3 en juin 2011.

Les logements

Les logements sont surtout disponibles à Abidjan, mais les conditions d'accès sont de plus en plus difficiles. Il faut souvent un acompte de 6 à 8 mois de loyer. À Yamoussoukro, on note un déficit crucial de logements. Cependant, il mérite de signaler les offres faites par la direction de l'ENSA qui est prête à mettre à la disposition d'AfricaRice des bureaux et des logements.

À Bouaké, les maisons ont été totalement vandalisées et doivent être réfectionnées.

Les marchés et supermarchés

Les marchés et supermarchés sont opérationnels dans les trois villes. On peut citer entre autres pour les supermarchés :

- HAYAT, Trade Center, Froid industriel, SOCOCE, CASH Center à Abidjan ;
- CDCI, Bon Prix, Super Mag à Yamoussoukro ;
- RACHAD, King Cash, SOCOCE à Bouaké.

La station de Mbé/Bouaké

La station de Mbé est bien entretenue et prête à recevoir les expérimentations. Les pare-feux sont bien dégagés et le gazon tondu régulièrement. Les bureaux sont bien nettoyés. Quant au matériel de laboratoire, il nécessitera d'être rénové, car étant resté longtemps non utilisé.

L'essentiel des activités de la station se limite pour le moment à la production des semences de prébases des principales variétés d'AfricaRice en appui aux programmes nationaux de recherches agricoles (constitution de stocks de sécurité, maintien d'une vitrine de collections de base).

Outre la station, AfricaRice dispose à Bouaké d'un centre d'accueil de 12 chambres et d'un bureau de liaison.

État d'avancement des discussions avec les autorités ivoiriennes

Durant les trois dernières années, les responsables d'AfricaRice ont multiplié les rencontres avec les autorités ivoiriennes. Celles-ci ont pour l'essentiel concerné :

- le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- le ministère de l'Agriculture ;
- le ministère des Affaires étrangères ;

- les départements techniques comme le CNRA (Centre national de recherches agricoles), l'ONDR (Office national de développement de la riziculture), le PRAREP (Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté) ;
- la société civile à travers l'ANARIZ-CI (Association nationale des riziculteurs de Côte d'Ivoire).

Lors de ces rencontres, certaines préoccupations ont été soumises à l'attention des autorités ivoiriennes. Il s'agit notamment de :

- l'affectation à la Direction générale d'AfricaRice à Cocody ou Il Plateaux d'un bâtiment de 120 bureaux doté d'une salle de conférence de 150 places et d'une salle de réunion de 30 places ;
- l'affectation d'un parking pour 50 véhicules ;
- l'identification de 50 logements pour le personnel international ;
- la révision de l'accord de siège pour mieux prendre en compte les problèmes de sécurité des personnes et des biens ;
- la réhabilitation des laboratoires et équipements de la station de M'bé ;
- la prise en charge du déménagement d'AfricaRice de Cotonou sur Abidjan.

Pour l'instant, aucun des points soulevés n'a pu être réglé. Cependant, le ministère de l'Intérieur a donné un signal fort en garantissant la prise en charge de la sécurité du personnel d'AfricaRice et de leurs biens. En outre, la station de Bouaké bénéficiera d'une protection de proximité.

Conclusion

Il urge de mettre en œuvre les résolutions arrêtées lors des différentes rencontres entre le Directeur général d'AfricaRice et les autorités ivoiriennes. Ces résolutions visent dans un premier temps, à favoriser l'ouverture à Abidjan d'une Direction générale qui se trouverait à équidistance des 5 stations de recherches d'AfricaRice (N'Diaye au Sénégal, Ibadan au Nigeria, Calavi au Bénin, Dar-es-Salam en Tanzanie et Bouaké en Côte d'Ivoire) et dans un deuxième temps, à organiser le déménagement progressif du personnel d'AfricaRice en Côte d'Ivoire.

En outre, la révision de l'Accord de siège intégrant une immunité de juridiction et d'exécution et de sécurité des personnes et des biens pour AfricaRice et son personnel, devra être négociée rapidement.

ANNEXE IX

Allocutions d'ouverture

i. Allocution de bienvenue du président du Comité des experts nationaux

Excellence, Monsieur le ministre de la Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur

Monsieur le Directeur général d'AfricaRice,

Monsieur le Directeur exécutif du CORAF,

Monsieur le Directeur général du FARA,

Monsieur les Directeurs généraux des institutions de recherche nationale,

Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues,

Il y a juste un peu moins de deux ans, c'était en mi-septembre 2010, nous organisions à Cotonou au Bénin, notre 7^e Réunion biennale du Comité des experts nationaux. Cette rencontre qui a porté essentiellement sur le Partenariat mondial de la science rizicole (GRiSP) et la relance des Groupes d'action fut un franc succès.

La 8^e réunion du CEN qui se tient actuellement a la spécificité de se tenir en Côte d'Ivoire, après plusieurs années d'absence, doit augurer une nouvelle ère pour notre organisation. À cet effet, je voudrais saluer cette paix chèrement acquise dans ce beau pays et qui nous réjouit tous ici.

Aussi, je voudrais en ma qualité du Président du Comité des experts nationaux d'AfricaRice, vous souhaiter la bienvenue en Côte d'Ivoire – je dirai plutôt *Akwaba* – pour me sentir en Côte d'Ivoire, notamment dans cette magnifique salle de l'Hôtel N'SA de Grand-Bassam. Votre participation massive à cette rencontre témoigne de l'intérêt que vous accordez à notre organisation.

Pour en venir au sujet qui nous réunit ici, il est reconnu de tous que chaque deux ans, ce cadre permet aux Directeurs généraux des institutions de recherche

nationales d'échanger avec leurs collègues du Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice) sur les réalisations d'AfricaRice et les difficultés auxquelles il peut être confronté pour réaliser ses activités. C'est le lieu d'examiner profondément les stratégies à mettre en place pour qu'AfricaRice atteigne ses nobles objectifs, ceux de combattre la faim en Afrique sous toutes ses formes.

Ce cadre qui nous réunit est unique et je voudrais féliciter le DG d'AfricaRice et son équipe pour n'avoir ménagé aucun effort pour le tenir en temps opportun. La visibilité de notre organisation a été significativement renforcée ces dernières années par la reconnaissance de sa performance par les partenaires. Cependant, je voudrais encourager le DG d'AfricaRice à poursuivre le processus de création des conditions d'appropriation institutionnelle par les NARS, mais également la décentralisation des activités d'AfricaRice pour les rendre beaucoup plus proches des utilisateurs finaux des pays membres.

De telles rencontres devant forcément déboucher sur des propositions concrètes, je souhaite à tous d'excellentes conditions de travail et d'échanges fructueux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

ii. Allocution du Directeur général du Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais me réjouir de la présence parmi nous de S.E. Monsieur le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Côte d'Ivoire. À n'en point douter, cette présence n'est pas le fait du hasard. Elle est plutôt et surtout une réitération de son engagement pour une coopération scientifique africaine en phase avec les exigences d'excellence du présent et du futur. Cet engagement est reconnu par tous car il a comme seul mobile : l'épanouissement scientifique intégral de notre continent. Ce qui, du reste est et demeure une condition sine qua non pour tirer un progrès socioéconomique générateur de bien-être pour les populations africaines. Merci Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Grace à nos efforts conjugués, AfricaRice s'est transformé en une véritable organisation panafricaine de recherche rizicole couvrant toute l'Afrique.

En outre, il est respecté au sein du Consortium des Centres internationaux pour la recherche agricole. Cet acquis va se fructifier au cours du temps si nous développons avec les systèmes nationaux de recherche de nouvelles complicités fortes et responsables. C'est cela qui nous incite à considérer comme priorités le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs, la constitution d'un vivier de jeunes talents, la production de semences et le dialogue avec les décideurs. En d'autres termes, En Afrique, les chercheurs doivent aller au-delà de la recherche si nous voulons un impact significatif.

Mesdames, Messieurs,

Au niveau d'AfricaRice, nous souhaitons vivement que cette instance permette une harmonisation de notre compréhension concernant les hubs, la stratégie de retour en Côte d'Ivoire et le développement de nos stations de recherche. À priori, il n'y a pas d'idées définitives, mais des idées premières à transformer en réalité vivante après de longues consultations.

Il me faut conclure, en réitérant nos remerciements au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour sa présence, sa disponibilité coutumière et sa contribution remarquable pour une AfricaRice plus forte.

Enfin, je formule le vœu ardent que cette instance s'immortalise grâce à la pertinence et à la qualité de nos travaux.

Que Dieu bénisse la coopération scientifique !

Que Dieu vous bénisse tous !

iii. Allocution d'ouverture de S.E. le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Innovation technologique de Côte d'Ivoire

Autorités administratives de Grand-Bassam,

Monsieur, le Directeur général d'AfricaRice,

Monsieur le Représentant régional d'AfricaRice,

Mesdames et Messieurs les experts nationaux,

À la faveur de la 8^e Biennale du Comité des experts nationaux d'AfricaRice, il me revient l'insigne responsabilité de m'adresser à vous, afin de vous souhaiter la bienvenue ; le traditionnel AKWABA. Qui d'ailleurs, prend ici tout son sens étymologique. En effet, AfricaRice a dû partir à la faveur de la crise ivoirienne, AfricaRice est maintenant sur le chemin du retour en Côte d'Ivoire.

J'apprécie à sa juste valeur, l'honneur fait à notre pays après cette grave crise, d'accueillir de nouveau, les grandes rencontres, les conférences et autres types de réunions internationales. Celle d'aujourd'hui revêt, pour le gouvernement ivoirien un caractère particulier, au vu des ambitions qu'il s'est fixé afin de répondre dans le moyen terme aux défis de la sécurité alimentaire au double plan national et sous-régional.

Le retour d'AfricaRice et le développement de ses activités constituent des priorités pour notre pays. Les attentes sont nombreuses et diverses, provenant autant des organisations paysannes agricoles que des institutions gouvernementales, en passant par les partenaires au développement. La Côte d'Ivoire accueille donc avec fierté, l'occasion qui lui est donnée d'abriter de nouveau le siège de votre institution ; de notre institution commune. En effet, les différents organes qui régissent le fonctionnement d'AfricaRice se sont accordés sur le retour, sinon le maintien du siège en Côte d'Ivoire. Cependant, ce retour sur ses bases ivoiriennes nécessite, des réponses urgentes à des préoccupations majeures de l'administration d'AfricaRice. Plusieurs conditions préalables à ce retour, présentées sous la forme de doléances, sont en cours de traitement et donc en attente de réponse. En effet, les besoins liés au transfert du siège de Cotonou à Abidjan exige, la mise à disposition, d'infrastructures capables de loger, plus d'une centaine de bureaux, des salles de réunions de grande capacité, un parking pour 50 véhicules, la réhabilitation des laboratoires de la station du M'bé, l'identification d'une cinquantaine de logements pour le personnel et la prise en charge des frais de retour en Côte d'Ivoire. En outre, une relecture de l'accord de siège est souhaitée.

La Côte d'Ivoire s'attèle à donner satisfaction à cette demande et honorer ainsi, des engagements pris au plus haut niveau de responsabilité de l'État. Parmi les questions prioritaires, celle de la sécurité des personnes et des biens, me paraît sine qua non et conditionne par conséquent, les autres.

À ce jour, la réponse donnée par le ministère d'État en charge de la sécurité intérieure, nous rassure et donne au-delà des garanties de sécurité, des raisons de croire et d'espérer en l'avenir. Le retour à la paix et au niveau 1 de sécurité sur l'échelle des Nations Unies est un processus qui peut paraître lent voire long. Mais, chaque victoire acquise sur hier est une raison supplémentaire de croire en des lendemains meilleurs. Chaque partenaire qui y croit et s'installe en Côte d'Ivoire contribue à consolider cette paix et la stabilité aux plans, économique, social et politique.

Plusieurs démarches ont été engagées par le ministère de l'Enseignement supérieur auprès des institutions en charge des dossiers à nous soumis. Des solutions sont en cours, mais les conséquences de la crise et l'engouement du retour pour de nombreux partenaires, augmente la pression immobilière voire foncière, rendant plus difficile les possibilités de satisfaire dans un délai relativement court, des capacités d'accueil aussi importantes. Cependant, la question de l'identification de logements pour le personnel connaît déjà des réponses partielles, sinon des ébauches de solution. Les mesures de sécurité seront assurées et affinées en fonction des informations et précisions des autorités d'AfricaRice. La révision de l'accord de siège est envisageable.

Nous trouverons, j'en suis convaincu, une solution à toutes ces doléances. Il faut néanmoins noter que depuis plus d'un an, les efforts du gouvernement ont permis de donner, un nouveau visage à nos villes et cités, de réduire l'insalubrité et l'insécurité. L'administration générale, les centres et autres structures de santé, les écoles et les collèges sont fonctionnels. À côté des acquis du gouvernement, d'autres initiatives participent au renforcement de l'attrait pour la Côte d'Ivoire. De nouveaux supers et hypermarchés sont en voie d'ouverture, plusieurs compagnies aériennes ouvrent des lignes au départ et à l'arrivée d'Abidjan, les infrastructures routières se développent, avec l'ouverture très prochaine du tronçon d'autoroute vers Yamoussoukro. Il reste, certes beaucoup à faire pour atteindre les standards requis par les institutions internationales. Mais, la situation alimentaire dans laquelle se trouve notre sous-région recommande un retour et une reprise dans les plus brefs délais des activités d'AfricaRice.

Au niveau du département dont j'ai la charge, nous avons engagé un processus pour donner à la Recherche ses robes de noblesses et la place qu'elle mérite dans le développement de nos pays. Ainsi, une loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche scientifique est en passe d'être votée. Les grands domaines de la recherche sont organisés en 8 pôles de compétence appelés à fédérer les compétences humaines et techniques, les énergies et moyens financiers pour un développement approprié et durable. La politique nationale et le plan stratégique de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique seront adoptés dans les jours à venir. Les universités offriront un nouveau visage pour un départ nouveau. Voici autant de gages qui disent notre engagement et notre foi dans les possibilités et le rôle que la Recherche et la Formation peuvent jouer pour atteindre dans le moyen terme les objectifs du millénaire (OMD).

Je voudrais donc, à la fin de mes propos, vous exprimer la reconnaissance du gouvernement ivoirien avec à sa tête, Son Excellence, le Président Alassane Ouattara pour toutes les actions et décisions prises en faveur du retour du siège de notre institution commune en Côte d'Ivoire. Tout en souhaitant plein succès à vos travaux et un bon séjour en Côte d'Ivoire, je déclare ouverte la 8^e Biennale du Comité des experts nationaux d'AfricaRice.

**Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique et de l'Innovation
technologique**

Ibrahima CISSE

Annexe X

Liste des participants

N°	Pays	Noms	Fonction	Contact
1	Bénin	Dr David Y. ARODOKOUN	DG-INRAB	B.P. 884, Cotonou Tél. : + (229) 97 68 10 17 aroddave@yahoo.fr
2	Burkina Faso	Prof.Hamidou TRAORE	Directeur adjoint de l'INERA Rep. DG-INERA	hamitraore8@yahoo.com
3	Cameroun	M. Noé WOIN	DG-IRAD	woin57@hotmail.com iradpnva@iccnet.cm
4	République Centrafricaine	Dr Salomon NAMKOSSERENA	DG Institut centrafricain de la recherche agronomique (ICRA)	PK 10, Avenue du 15 mars B.P. 1762, Bangui Tél. : + (236) 75 05 14 68 namkossereana2000@ yahoo.fr
5	Congo	Dr Grégoire BANI	DG-CRAL	craldgrst@yahoo.fr
6	Côte d'Ivoire	Dr Yo TIÉMOKO	DG-CNRA	yotiemoko@yahoo.fr
7	Gabon	M. Calixte MBENG	Directeur général ONADER	Tél. : +(241) 760978/724038 Cel. : +(241) 07531696 mbeng8@yahoo.fr
8	Ghana	Dr Abdulai Baba SALIFU	DG-CSIR	ab_salifu@yahoo.com dgsoffice@csir.org.gh

N°	Pays	Noms	Fonction	Contact
9	Guinée	Dr Famoï BEAVOGUI	DG Institut de recherche agronomique de Guinée (IRAG)	B.P. 1523, Boulevard du Commerce Conakry, République de Guinée Tél. : + (224) 75 86 510 + (224) 68 58 6510 beavoguifamoi@yahoo.fr
10	Guinée- Bissau	M. Marcos António LOPES	<i>President Instituto Nacional de Pesquisa Agrária (INPA)</i>	B.P.505 – Bissau, Guinée – Bissau Tél. : + (245) 66 05 550 lopes_marcosantonio@ yahoo.fr inpabis.pesquisa@yahoo.fr
11	Liberia	Dr Sizi Zubahyea SUBAH	<i>Deputy Minister/ Technical Services – Ministry of Agriculture Rep. of DG-CARI</i>	Tél. : + (231) 88 65 57 104 sisizsubah@yahoo.com
12	Madagascar	M. Philibert RAKOTOSON	Secrétaire général du ministère de l'Agriculture Rep. du DG FOFIFA	Tél. : + (261) 33 11 87 125 Fax : + (261) 20 22 64 850 kotosonfily@yahoo.fr
13	Mali	Dr Bino TEME	DG Institut d'économie rurale (IER)	Tél. : + (223) 20 22 01 16 Fax : + (223) 20 22 32 75 bino.teme@ier.gouv.ml
14	Mauritanie	M. BABA Ahmed OULD NAGHRA	DG-CNRADA	naghra2001@yahoo.fr cnrada@gmail.com Cel. : + (222) 22350997 + (222) 22042141

N°	Pays	Noms	Fonction	Contact
15	Niger	M. Illiassou MOSSI MAIGA	Chef de département cultures irriguées Rep. DG-INRAN	BP. 429, Niamey - Niger Tél. : + (227) 97 71 99 35 inran@intnet.ne
16	Nigeria	Dr Mark N UKWUNGWU	<i>Executive Director National Cereals Research Institute (NCRI)</i>	NCRI, Badeggi, P.M.B. 8 Bida, Niger State, Nigeria Tél. : + (234) 80 36 33 22 45 ncribadeggi@yahoo.com ukwungwu@yahoo.com
17	RDC	Prof. Paul MAFUKA	DG/-NERA	B.P. : 2037, Kin 1, Kinshasha-Gombe Tél. : + (243) 89 89 31 713 inera_dg@yahoo.fr mpmafuka@yahoo.fr
18	Sénégal	Dr Alioune FALL	Directeur scientifique ISRA Rep. DG-ISRA	B.P. 3120, Dakar Bel Air Routes des Hydrocarbures Tél. : + (221) 33 859 17 35 Fax : + (221) 33 832 24 27 fallalio@isra.com
19	Sierra Leone	Dr Alfred G. DIXON	DG-SLARI	PMB 1313, Tower Hill Freetown, Sierra Leone Tél. : + (232) 76 705 108 ADixon.SLARI@gmail.com
20	Tchad	Dr Ibet OUTHMAN ISSA	DG Institut tchadien de recherche agronomique (ITRAD)	B.P. 5400, N'Djamena Route de Farcha Tél. : + (235) 22 52 01 01 Fax : + (235) 22 53 41 63 iouthman@hotmail.com
21	Ouganda	Dr Imelda N KASHAIJA	Rep. DG/ NARO	dgnaro@naro.go.ug

N°	Pays	Noms	Fonction	Contact
Observateurs				
22	Sierra Leone	Dr Harold ROY-MACAULEY	<i>Executive Director</i> CORAF/ WECARD	B.P. 48, Dakar Senegal Tél. : + (221) 77 42 60 141 h.roy-macauley@coraf.org
23	Sénégal	Mme Peinda Guèye CISSE	FEPRODES	peindag@yahoo.fr
24	Mali	M. Falery BOLY	Membre ROPPA (Cadre régional des riziculteurs de l'AD (ROPPA))	Tél. : + (223) 76 46 65 98 Fax : + (223) 21 35 20 45 faliiryboly@yahoo.fr
25	Tchad	Dr. Allarangaye MONDIBAYE DASTRE	Chercheur-riz, ITRAD	B.P. 5400, N'Djamena Route de Farcha Tél. : + (235) 22 52 01 01 Fax : + (235) 22 53 41 63
AfricaRice				
26	Bénin	Dr Papa A. SECK	DG-AfricaRice Cotonou, Bénin	01 BP 2031 Cotonou Tél. : + (229) 64 18 13 13 Fax : + (229) 64 22 78 09 p.seck@cgiar.org
27	Bénin	Dr Marco WOPEREIS	DGA Recherche Développement Cotonou, Bénin	01 BP 2031 Cotonou Tél. : + (229) 64 18 13 13 Fax : + (229) 64 22 78 09 m.wopereis@cgiar.org
28	Bénin	Dr Samuel BRUCE-OLIVER	Conseiller auprès du DG d'AfricaRice Cotonou-Bénin	01 BP 2031 Cotonou Tél. : + (229) 64 18 13 13 Fax : + (229) 64 22 78 09 s.bruce-oliver@cgiar.org

N°	Pays	Noms	Fonction	Contact
29	Côte d'Ivoire	Dr Amadou BEYE	Représentant régional, Côte d'Ivoire	01 BP 4029 Abidjan 01 Tél. : + (225) 20-22-01-10 Fax : + (225) 20-22-01-33 a.beye@cgiar.org
30	Sénégal	Dr Vincent BADO	Représentant régional AfricaRice-Sahel Sénégal	BP. 96, Saint-Louis, Sénégal Tél. : + (221) 33 9626441 Fax : + (221) 33 9626491 v.bado@cgiar.org
31	Nigeria	Dr Francis NWILENE	Représentant régional, Nigeria	C/O IITA, PMB 5320 Oyo Road Ibadan, Nigeria Tél. : + (234) 2 241 2626 Fax : + (234) 2 241 2221 f.nwilene@cgiar.org
32	Tanzanie	Dr Paul KIEPE	Représentant régional, AEA	P.O. Box 33581 Dar es Salaam, Tanzania Tél. : + (255) 222 780 768 p.kiepe@cgiar.org
33	Bénin	Dr Aliou DIAGNE	Chef de programme, Politique et évaluation d'impact	01 BP 2031 Cotonou Tél. : + (229) 64 18 13 13 Fax : + (229) 64 22 78 09 a.diagne@cgiar.org
34	Bénin	Dr Takashi KUMASHIRO	Chef de programme, Diversité génétique et amélioration	01 BP 2031 Cotonou Tél. : + (229) 64 18 13 13 Fax : + (229) 64 22 78 09 t.kumashiro@cgiar.org
35	Bénin	Dr Inoussa AKINTAYO	Coordonnateur, Initiative africaine sur le riz	01 BP 2031 Cotonou Tél. : + (229) 64 18 13 13 Fax : + (229) 64 22 78 09 i.akintayo@cgiar.org

N°	Pays	Noms	Fonction	Contact
36	Bénin	Mme Savitri MOHAPATRA	Responsable, Marketing & Communication	01 BP 2031 Cotonou Tél. : + (229) 64 18 13 13 Fax : + (229) 64 22 78 09 s.mohapatra@cgiar.org
37	Bénin	M. George MAINA	Responsable des Finances	01 BP 2031 Cotonou Tél. : + (229) 64 18 13 13 Fax : + (229) 64 22 78 09 g.m.maina@cgiar.org
38	Côte d'Ivoire	Dr Sitapha DIATTA	AfricaRice Consultant	Tél. : + (225) 0519.5786 sdiatta2000@gmail.com
39	Sénégal	Dr Habib LY	AfricaRice Consultant	Cite Lobatt, Pikine, Dakar-Senegal, Tél. : + (221) 77524 7449 habibly15@hotmail.fr
40	Bénin	M. Lebene YONI	Assistant TIC	01 BP 2031 Cotonou Tél. : + (229) 64 18 13 13 Fax : + (229) 64 22 78 09 l.yoni@cgiar.org
50	Bénin	M. Virgile GUENDEHOU	Assistant TIC	01 BP 2031 Cotonou Tél. : + (229) 64 18 13 13 Fax : + (229) 64 22 78 09 g.guendehou@cgiar.org
51	Bénin	Mme Fidelia Babadjide	Assistante du Directeur général	01 BP 2031 Cotonou Tél. : + (229) 64 18 13 13 Fax : + (229) 64 22 78 09 f.babadjide@cgiar.org
Interprètes				
52	Sénégal	Maguette M. DIAW		diawmaguette@hotmail.com
53	Gambie	Kebba JARJU		KBJ Conferences P.O. Box 222 Banjul, The Gambia Tél. : + (220) 666 2 999 Fax : + (220) 44 600 75 jarju@kbjconferences.com

Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)

Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) est un partenariat mondial qui rassemble des organisations engagées dans la recherche pour le développement durable avec l'appui des bailleurs de fonds. Ces bailleurs incluent les gouvernements des pays en développement et des pays industrialisés, les fondations et les organisations internationales et régionales. Les travaux qu'ils supportent sont réalisés par 15 membres du Consortium des Centres internationaux de recherche agricole, en collaboration avec des centaines d'organisations partenaires, y compris les instituts nationaux et régionaux de recherche, les organisations de la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.

Les Centres du GCRAI

AfricaRice	Centre du riz pour l'Afrique (Cotonou, Bénin)
Biodiversity International	<i>Biodiversity International (Rome, Italie)</i>
CIAT	Centre international d'agriculture tropicale (Cali, Colombie)
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale (Bogor, Indonésie)
CIMMYT	<i>Centro Internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo (Mexique)</i>
CIP	<i>Centro Internacional de la Papa (Lima, Pérou)</i>
ICARDA	Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (Aleppo, Syrie)
ICRISAT	Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (Patancheru, Inde)
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (Washington, DC, États-Unis)
IITA	Institut international d'agriculture tropicale (Ibadan, Nigeria)
ILRI	Institut international de recherche sur l'élevage (Nairobi, Kenya)
IRRI	Institut international de recherche sur le riz (Los Banos, Philippines)
IWMI	<i>International Water Management Institute (Colombo, Sri Lanka)</i>
World Agroforestry	<i>World Agroforestry Centre (Nairobi, Kenya)</i>
WorldFish	<i>WorldFish Center (Penang, Malaisie)</i>



AfricaRice
Rice science at the service of Africa
La science rizicole au service de l'Afrique

Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice)

01 B.P. 2031, Cotonou, Bénin

www.AfricaRice.org